

RAPPORT ANNUEL 2017

RAPPORT
ANNUEL
2017



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO



SOMMAIRE

SOMMAIRE

02/ Avant-propos du Président

Jean-Michel Jarre:

Faire entendre la voix singulière des créateurs

03/ Avant-propos du Président du Conseil d'administration

Eric Baptiste:

accueillir le changement et s'adapter à l'avenir

04/ Introduction du Directeur Général

Gadi Oron:

de la Chine au Chili, la CISAC monte le son

06/ Ousmane Sow:

géant créatif et ambassadeur infatigable de la communauté des créateurs

07/ Le point de vue des Vice-Présidents de la CISAC

08/ Faits et chiffres clés

10 LES ACTIVITES DE LA CISAC A LA LOUPE

11/ Défenseur des politiques de protection du droit d'auteur, facilitateur d'activités et référence mondiale pour les droits des créateurs

23/ Le Premier Ministre français met la CISAC à l'honneur pour ses 90 ans

24/ L'Assemblée Générale 2016 à Paris pose les jalons des 90 prochaines années

25 RAPPORTS REGIONAUX

26/ Europe :

priorité à la défense des droits sur des marchés fragiles

28/ Canada/Etats-Unis :

résilience du marché et évolution de la réglementation

30/ Amérique latine et Caraïbes :

les droits audiovisuels donnent la cadence

32/ Afrique :

terre d'opportunités et de défis

34/ Asie-Pacifique :

la CISAC met le cap sur la Chine

37 LES SIX GRANDES PRIORITES DE LA CISAC

38/ Transfert de la valeur :

un appel international à l'action

42/ La lutte pour les droits des auteurs audiovisuels porte ses fruits

45/ Promouvoir le droit de suite

48/ Gouvernance, professionnalisme et accompagnement

50/ Innovation :

normes et identifiants

52/ Formation et sensibilisation

54/ Membres par région

56/ Equipe de direction Conseil d'administration

57/ Crédits et remerciements



Avant-propos
du Président
Jean-Michel Jarre

FAIRE ENTENDRE LA VOIX SINGULIERE DES CREATEURS

Aujourd'hui, la révolution numérique remet en question les fondements de notre environnement créatif. Jamais auparavant les créateurs n'ont eu accès à tant de manières de créer et de diffuser leurs œuvres. Jamais nos œuvres n'ont trouvé un aussi large public.

C'est une chance incroyable et les créateurs se réjouissent de cette évolution. L'univers numérique les rend davantage maître de leur destin et les place au cœur de l'économie de la création.

Parallèlement, l'univers numérique a aussi fait naître de nouveaux enjeux fondamentaux pour les créateurs à travers le monde. La mondialisation s'est accompagnée d'une concentration croissante, avec des géants de la technologie investis d'un immense pouvoir leur permettant d'obtenir les contenus créatifs au rabais. Ils disposent d'énormes ressources financières et d'un non moins énorme pouvoir de lobbying. Aujourd'hui plus que jamais, les créateurs doivent donc faire entendre leur voix auprès des pouvoirs publics et des décideurs politiques.

Ce rapport annuel est l'illustration que la voix singulière des créateurs peut se faire entendre. Collectivement, à l'échelle mondiale, les créateurs font la différence.

La principale priorité de la CISAC à ce jour est sans l'ombre d'un doute de s'employer à résoudre le problème du transfert de la valeur sur le marché numérique. Ce n'est pas un défi pour demain – c'est un immense enjeu aujourd'hui et maintenant, examiné par le Parlement européen à l'heure où j'écris ces lignes.

La CISAC compte sur l'Europe pour s'assurer qu'enfin la juste valeur des œuvres revienne aux créateurs qui les ont produites plutôt qu'aux services numériques qui exploitent les lacunes du droit pour en tirer profit.

Notre campagne pour instaurer un nouveau droit inaliénable au profit des créateurs audiovisuels est également bien avancée. Les créateurs du monde entier coordonnent leurs actions autour de cette campagne. La roue tourne et apporte d'importants changements de la Chine au Chili. Nous devons désormais continuer à défendre nos convictions dans d'autres parties du monde pour faire avancer notre cause à l'échelle internationale.

Dans le domaine des arts visuels, la campagne pour le droit de suite fait aussi des progrès. Les artistes visuels se mobilisent aux quatre coins du globe et rencontrent de plus en plus de soutien de la part des pouvoirs publics.

“ La mondialisation s'est accompagnée d'une concentration croissante, avec des géants de la technologie investis d'un immense pouvoir leur permettant d'obtenir les contenus créatifs au rabais ”

Dans tous ces cas, les créateurs et la CISAC ont inspiré par l'exemple. En tant que communauté, nous avons appris à mieux travailler ensemble. Nous nous fixons des objectifs clairs et investissons toute notre énergie pour les atteindre. C'est ainsi que les créateurs feront entendre leur voix et contribueront à être les acteurs de leur propre avenir. •

Avant-propos
du Président du Conseil
d'administration
Eric Baptiste

ACCUEILLIR LE CHANGEMENT ET S'ADAPTER A L'AVENIR



L'année dernière, nous avons dignement célébré le 90^e anniversaire de la CISAC mais notre travail d'aujourd'hui n'est pas tourné vers le passé. La première priorité de la CISAC est d'aider ses 239 membres à s'adapter à l'avenir.

Les objectifs de la CISAC évoluent rapidement et nos membres sont de plus en plus nombreux. De nouvelles sociétés voient le jour dans tous les répertoires et toutes les régions du monde.

La bonne santé de notre secteur d'activité a été confirmée par les chiffres records publiés dans notre Rapport sur les collectes mondiales 2016. A l'ère numérique, le principe de gestion collective des droits est plus pertinent que jamais.

Le message du Conseil d'administration de la CISAC aux membres dont nous servons les intérêts est clair : nous continuerons à tout mettre en œuvre pour obtenir des changements bénéfiques aux créateurs du monde entier.

Cette année, le Conseil lui-même a évolué dans la continuité. Pour la première fois, la société mexicaine SACM a été élue au Conseil d'administration. Javier Gutiérrez Vicén de la VEGAP et moi-même avons eu l'honneur d'être réélus respectivement à la Vice-Présidence et à la Présidence du Conseil. Nous saluons également le retour de Brett Cottle (APRA|AMCOS) à la Vice-Présidence du Conseil.

En juin, les trois Vice-Présidents de l'organisation déjà en exercice ont été réélus : Angelique Kidjo, Marcelo Piñeyro et Ousmane Sow qui nous a malheureusement quitté fin 2016. Nous avons aussi salué la réélection de l'infatigable Jean-Michel Jarre à la Présidence de la CISAC et nous avons accueilli un nouveau Vice-Président le grand réalisateur chinois Jia Zhang-ke.

Le Conseil a mis en œuvre d'importants changements stratégiques contribuant à faire évoluer notre organisation, notamment :

- Nous comptons de plus en plus sur le travail de nos comités de créateurs : le CIAGP, le W&DW et le CIAM. Grâce à eux, la CISAC est plus proche des créateurs et plus efficace dans sa façon de communiquer.
- Nous nous sommes efforcés de rendre le Secrétariat et ses services plus proches de ses membres, en particulier des nouveaux venus, grâce à un large éventail de mécanismes de soutien. Nous avons également défini des normes et révisé nos règles de gouvernance dans l'intérêt de la communauté internationale des créateurs dans le secteur musical et des éditeurs.
- Nous avons redéfini nos stratégies d'information et de sensibilisation. La CISAC est désormais la plus grande organisation de défense des intérêts de la communauté des créateurs.

Le Conseil d'administration continue de superviser les grandes campagnes de la CISAC pour le droit à rémunération des auteurs audiovisuels, pour un traité international sur le droit de suite au profit des artistes visuels et sur la question du transfert de la valeur et de la rémunération équitable des créateurs de musique.

Ce n'est que le début d'une nouvelle ère pour la CISAC mais, comme le montre ce rapport, de nombreux signes positifs indiquent que les changements en cours ont déjà eu un impact significatif. •



Introduction du
Directeur Général
Gadi Oron

DE LA CHINE AU CHILI, LA CISAC MONTE LE SON

L'année qui vient de s'écouler a été riche en événements pour la CISAC. Nous avons obtenu des avancées majeures grâce à nos campagnes de lobbying, révisé notre stratégie en matière de gouvernance, renforcé nos services aux membres à travers le monde et acquis une autorité nouvelle en tant que source internationale de données de référence et d'information dans le secteur de la création.

A tous les niveaux, la CISAC monte le son au nom des millions de créateurs qu'elle représente.

Le travail de la CISAC couvre un immense secteur économique. Nos membres ont collecté 9,6 milliards de dollars américains (8,6 Mrd €) de revenus générateurs de millions d'emplois et de dizaines de milliards de dollars d'activité économique. Notre Rapport sur les collectes mondiales publié en novembre 2016 examine en détail ces résultats en étant encore plus pointu qu'auparavant sur le plan des données et de l'analyse. Le potentiel de croissance future est énorme si l'on veut bien accorder aux créateurs la protection qu'ils méritent.

La CISAC est le porte-parole de plus de quatre millions de créateurs. Notre mission au quotidien est de mettre en évidence leur importance pour la culture et leur rôle économique essentiel tant à l'échelle nationale qu'internationale. Tel est le message principal de notre étude « Un monde très culturel », qui continue d'être un outil de référence et d'influence plus d'un an après sa publication.

L'environnement dans lequel les sociétés et les créateurs travaillent évolue rapidement et les priorités de la CISAC avec lui. Le principal enjeu auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est sans aucun doute celui du transfert de la valeur sur le marché numérique.

La mondialisation a engendré des géants de la distribution numérique qui génèrent des revenus considérables grâce à l'exploitation des œuvres mais refusent de partager ces revenus avec les créateurs. La révolution numérique a permis aux principaux utilisateurs des contenus créatifs de mettre notre secteur sous pression et d'augmenter considérablement les défis liés à l'octroi de licences.

“ Le principal enjeu auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est sans aucun doute celui du transfert de la valeur sur le marché numérique ”

La CISAC a un rôle central à jouer en tant que porte-parole international des auteurs sur la question du transfert de la valeur. Notre priorité est d'obtenir que nos membres puissent exploiter leur répertoire dans un environnement équilibré et juste. Malheureusement, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Un certain nombre de plateformes digitales qui dominent la diffusion de contenus profitent de lois obsolètes et des lacunes du droit pour éviter de payer les sommes qui reviennent aux créateurs et faire fortune à leurs dépens. Cette situation anormale doit prendre fin.

Le transfert de la valeur : une campagne mondiale

À l'heure qu'il est, notre secteur presse l'Union européenne de trouver une solution, mais il s'agit seulement du début d'une campagne mondiale pour faire évoluer la situation. Nous travaillons au sein de forums internationaux tels que l'OMPI et l'UNESCO, où nous utilisons notre position et notre influence pour faire avancer les choses. Le projet Fair Trade Music de notre Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM) prend de l'ampleur et continue d'attirer l'attention sur cette question.

La CISAC a en outre obtenu des avancées majeures dans deux autres grandes campagnes internationales visant respectivement à renforcer les droits des artistes visuels et des créateurs audiovisuels. À l'OMPI, notre action pour promouvoir le droit de suite nous a permis d'obtenir une journée de conférence entièrement consacrée à cette question à Genève au cours de laquelle les artistes visuels ont pu exprimer leur soutien massif à l'adoption universelle de ce droit. Par ailleurs, nos actions de lobbying aux côtés du W&DW pour les droits inaliénables des auteurs audiovisuels ont permis la ratification d'une nouvelle loi au Chili – la première du genre dans la région. De telles initiatives profitent directement à nos sociétés membres et à leurs affiliés, car qui dit nouveaux droits, dit aussi nouvelles sources de revenus pour les créateurs.

La CISAC jouit d'une forte notoriété auprès des grandes institutions internationales. Nous intensifions nos efforts auprès de toutes les agences dont les décisions ont une influence directe sur nos membres. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'OMPI et l'UNESCO, nous avons signé un accord historique de coopération avec l'ARIPO en Afrique, nous coordonnons nos activités de formation avec NORCODE et négocions de nouveaux accords de coopération avec un certain nombre d'autres organisations.

Objectif Chine

Nous renforçons nos actions avec les pouvoirs publics dans de nombreux pays. Nous avons organisé pour la toute première fois la réunion du Conseil d'administration dans une Chine en pleine réforme du droit d'auteur à l'issue de laquelle une délégation de la CISAC a rencontré la Commission des Affaires législatives du Congrès National du Peuple. En France, Monsieur le Premier Ministre Manuel Valls a affirmé tout son soutien à la mission de la CISAC lors d'une réception organisée à l'occasion du 90^e anniversaire de notre organisation. Nous avons également mené des actions de lobbying, fait part de nos observations sur des projets de loi en cours et noué un dialogue avec différents décideurs politiques dans de nombreux autres pays.

La gouvernance est un enjeu clé pour nos membres. La CISAC a lancé des initiatives originales destinées à optimiser l'efficacité de notre réseau de sociétés. Sous

“
**Nous coopérons
de manière renforcée
avec les pouvoirs publics**
”

la direction du Conseil d'administration, nous avons lancé un nouveau « programme de soutien aux membres ». Cette nouvelle stratégie sur mesure est davantage axée sur les besoins spécifiques des sociétés, en particulier celles qui ont du mal à appliquer nos règles professionnelles.

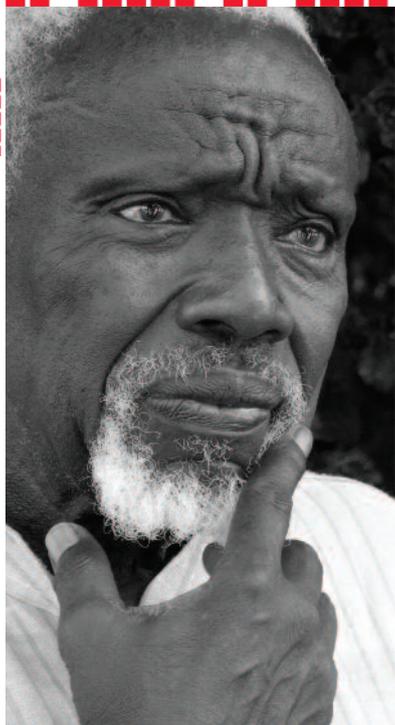
Nous avons également innové en matière de formation et d'éducation. En mars, la CISAC a lancé une formation en ligne ouverte à tous – ou MOOC (Massive Online Open Course) – consacrée au droit d'auteur et conclue de nouveaux partenariats avec différents établissements universitaires pour promouvoir la sensibilisation au droit d'auteur.

Enfin, la CISAC dispose d'un atout qui la rend unique au sein des organisations internationales : son engagement direct auprès des créateurs eux-mêmes. L'année 2016 a été marquée par la création d'un nouveau conseil des créateurs de musique en Asie-Pacifique et de réunions productives de tous nos conseils régionaux et internationaux.

La CISAC est présente sur tous les fronts, dans tous les forums de discussion et dans tous les pays où elle entrevoit une possibilité d'initier des changements positifs pour les créateurs et les sociétés qui les représentent. L'année prochaine, nous poursuivrons cet effort et continuerons à remplir cette mission. •



De nouveaux droits
pour les créateurs
audiovisuels.



OUSMANE SOW :

Géant créatif et ambassadeur infatigable de la communauté des créateurs

Le célèbre artiste visuel Monsieur Ousmane Sow est décédé à Dakar (Sénégal) le 1^{er} décembre 2016 à l'âge de 81 ans. De 2013 jusqu'à son décès, il était l'un des quatre Vice-Présidents de la CISAC et n'a cessé de se battre pour les droits des créateurs.



Nous, les créateurs, sommes à l'origine d'une économie entière qui s'articule autour de nos œuvres et il serait injuste que nous n'en récoltions pas les fruits », a-t-il déclaré, lors d'une conférence sur l'avenir du droit d'auteur organisée dans le cadre du Festival du Film de Cannes en mai 2015, à laquelle participait également le Premier Ministre français, Monsieur Manuel Valls.

Monsieur Ousmane Sow avait été également très persuasif lors de sa prise de parole à Genève pour un plaidoyer du droit de suite en décembre 2015 à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. « Lorsque j'ai débuté, je ne savais pas si j'allais pouvoir vivre de mon art. Aujourd'hui, en Afrique, la situation est toujours la même pour de nombreux artistes. Ils doivent être soutenus », a-t-il affirmé devant un parterre international de responsables politiques.

Né à Dakar en 1934, Monsieur Ousmane Sow s'établit en France à la fin des années 1950 et ne commence sa carrière professionnelle de créateur qu'à la cinquantaine, en 1978. Après 30 ans d'exercice de la kinésithérapie en France, il se lance en tant que sculpteur lors d'un voyage créatif qui lui apportera une reconnaissance planétaire. Ses séries de statues géantes de lutteurs noubas, de guerriers masais et son exposition sur le Pont des Arts à Paris en 1999 ont marqué un tournant dans sa carrière et l'ont fait connaître du grand public.

En 2013, Monsieur Ousmane Sow était le premier africain et le premier artiste noir à être élu à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France en tant que « membre associé étranger ».

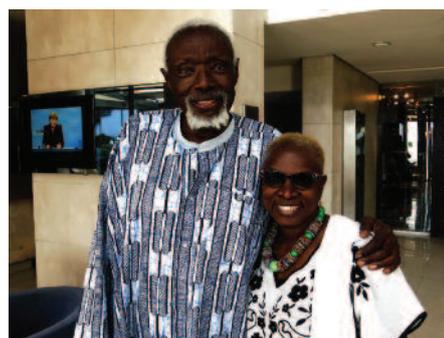
Cette année là il s'implique au sein de la CISAC, épousant la cause des auteurs et de leurs droits, qu'il a souvent assimilée à une lutte pour le respect des créateurs.

L'hommage d'Angélique Kidjo

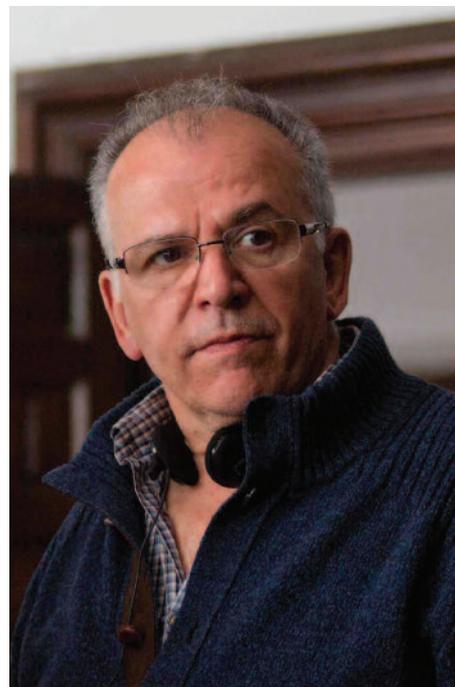
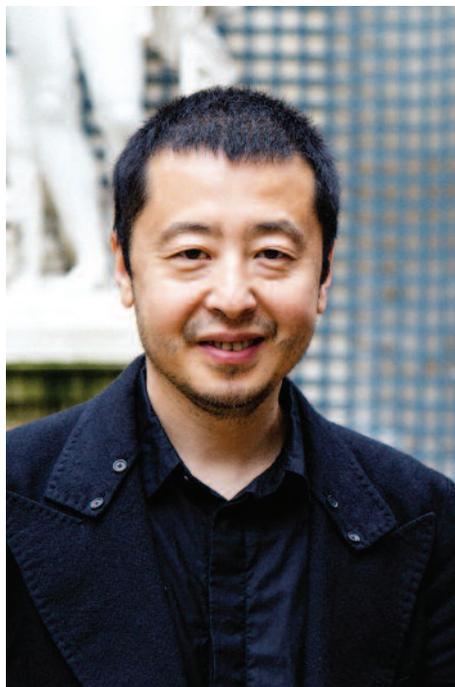
Derrière sa grande modestie, Monsieur Ousmane Sow était un homme de principes, un véritable humaniste et un combattant de la liberté.

« Je pense que l'homme n'est pas sur terre pour se faire piétiner », a-t-il déclaré lors d'une interview en 1999. C'est cette même philosophie qui l'a animé pendant toute la durée de son mandat à la CISAC, une quête du respect et de l'équité pour les créateurs, vision qui guide d'ailleurs toujours les activités de la CISAC.

« Avec le décès d'Ousmane, j'ai perdu un ami proche », a déclaré Angélique Kidjo, elle aussi Vice-Présidente de la CISAC. « Tout comme les statues qu'il a créées, c'était un géant, un géant créatif. Je chérirai toujours le souvenir de sa chaleur et de sa gentillesse. Sa volonté de parler au nom des créateurs était une source d'inspiration pour nous tous. Il voulait que le monde comprenne que les créateurs doivent être traités avec équité. Ce n'était pas un discours formaté : il parlait avec le cœur, avec des mots simples, avec émotion et les gens l'écoutaient. Il va beaucoup me manquer, comme à toute la communauté des créateurs de la CISAC. »



LE POINT DE VUE DES VICE-PRESIDENTS DE LA CISAC



ANGELIQUE **KIDJO**

“ Je vis pour et grâce à la musique.

Et je m’engage avec passion pour les générations futures d’artistes qui seront appelés par une envie irrésistible de faire de la musique, tout comme je l’ai été quand j’étais enfant au Bénin. Nous leur devons un monde où ils pourront s’épanouir, s’exprimer librement et vivre de leur art.

Nous le devons tout particulièrement aux jeunes femmes, qui sont très souvent victimes de discrimination et se retrouvent devant des portes fermées. A la CISAC, nous voulons promouvoir l’égalité entre les sexes pour toutes les femmes qui veulent trouver leur place dans l’espace créatif. ”

JIA **ZHANG-KE**

“ Nous voulons d’une industrie qui accorde une place centrale aux créateurs

et leur offre un avenir dans lequel ils seront traités équitablement. Avec notre campagne audiovisuelle, nous avons initié un mouvement qui trouve un écho auprès des réalisateurs et scénaristes du monde entier.

L’an dernier, certains pays ont déjà modifié leur législation pour instaurer un nouveau droit au profit des artistes audiovisuels. A l’initiative de la CISAC et du soutien des créateurs du monde entier, nous nous employons à garantir que de nombreux autres pays – y compris le mien : la Chine – leur emboîtent le pas. ”

MARCELO **PIÑEYRO**

“ La CISAC porte la voix des créateurs à l’international.

Au travers des campagnes auxquelles nous travaillons, nous avons montré qu’il est possible de convaincre les décideurs politiques de nous écouter et, surtout, d’agir pour résoudre les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Les succès obtenus par les créateurs audiovisuels en Amérique latine en sont le meilleur exemple.

La CISAC a pour mission de développer de nouveaux droits et de permettre l’émergence de nouvelles sociétés de gestion collective qui amélioreront la vie des créateurs. ”

FAITS ET CHIFFRES CLES

LES REVENUS DES CREATEURS À L'ECHELLE MONDIALE APPROCHENT LES 10 MILLIARDS DE \$ US

9,6 MRD \$ US COLLECTÉS DANS LE MONDE EN 2015 (8,6 MRD €)

Afrique 69 Mio \$ US (61 Mio €)

Amérique latine et Caraïbes 610 Mio \$ US (550 Mio €)

Asie-Pacifique 1 360 Mio \$ US (1 225 Mio €)

Canada/États-Unis 1 955 Mio (1 761 Mio €)

Europe 5 602 Mio \$ US (5 042 Mio €)



UNE CONJUGAISON UNIQUE DES 5 REPERTOIRES DES MEMBRES CISAC

Musique 8 323 Mio \$ US (7 497 Mio €)

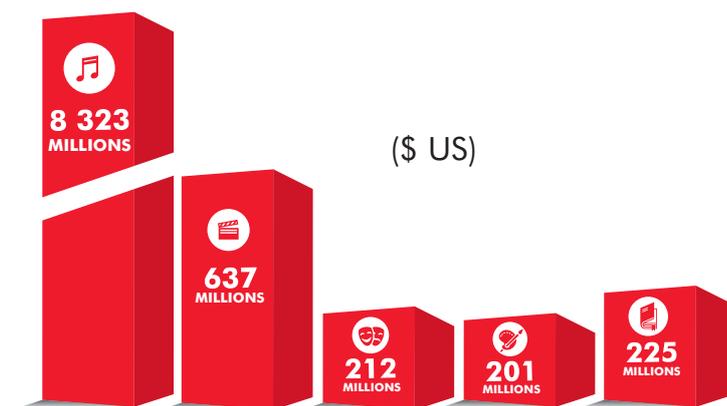
Audiovisuel 637 Mio \$ US (574 Mio €)

Spectacle vivant (191 Mio €)

Arts visuels 201 Mio \$ US (181 Mio €)

Littérature 225 Mio \$ US (198 Mio €)

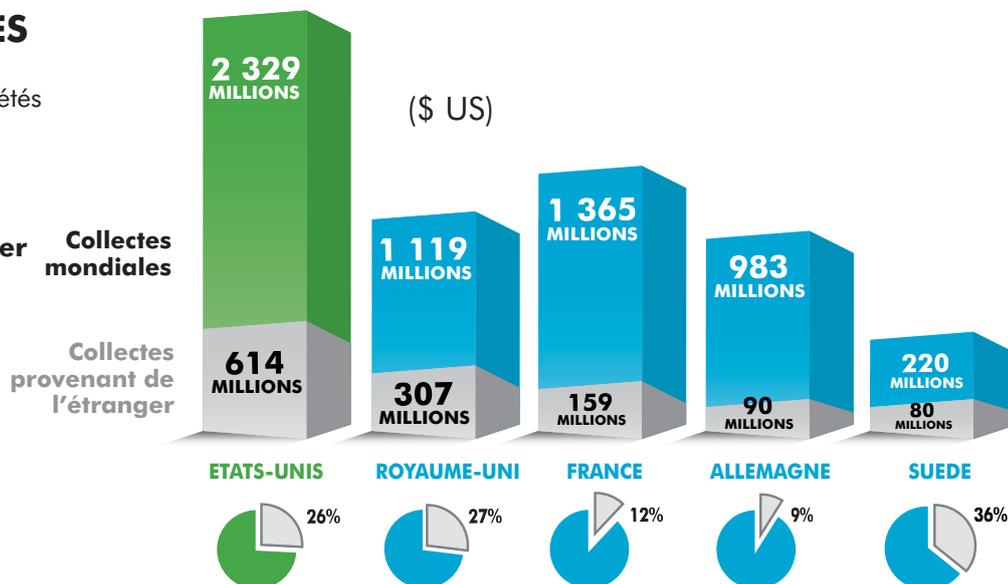
(2015)



LES REPERTOIRES AU DELA DES FRONTIERES

Le réseau CISAC permet aux sociétés membres dans chaque pays de collecter des droits au nom des créateurs étrangers.

Collectes perçues de l'étranger par les principaux pays exportateurs de repertoire (2015).

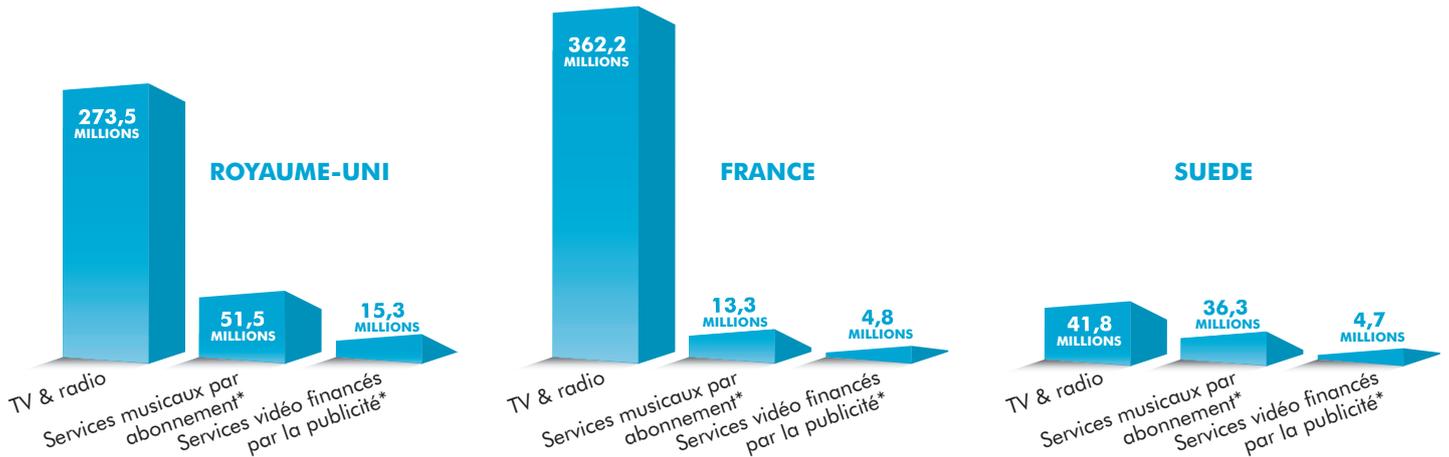


TRANSFERT DE LA VALEUR – DES CREATEURS LESES

Les services de streaming vidéo financés par la publicité (par exemple YouTube) comptent plus d'un milliard d'utilisateurs dans le monde. Ils ne versent cependant qu'une petite fraction des droits générés par la radio et la télévision et par les services de streaming en ligne par abonnement, qui ont pourtant une base d'utilisateurs beaucoup plus réduite. Le graphique ci-dessous compare ces différentes catégories de droits musicaux collectés dans trois pays :

Droits collectés par source de revenus (\$ US, 2015) :

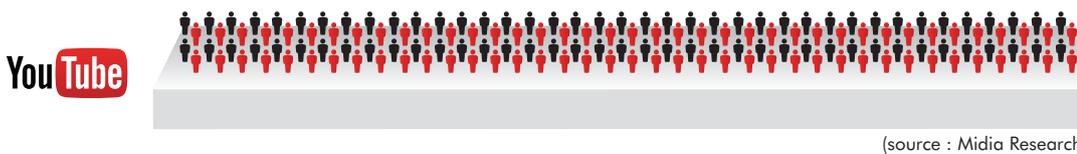
*(Source : Rapport sur les collectes mondiales 2016 de la CISAC/Susan Butler#Musique en ligne)



* Ces revenus ne comprennent ni les paiements de minimum garantis, ni les avances sur droits ou découlant de règlements juridiques. S'agissant d'une première tentative pour synthétiser les données des sociétés et des éditeurs de musique, ces chiffres reposent sur les informations disponibles à la date de rédaction et peuvent occulter certains revenus.



50 millions
ABONNES A SPOTIFY



800 millions
UTILISATEURS DE MUSIQUE SUR YOUTUBE

LE DROIT DE SUITE SOUTIENT LES CREATEURS DANS LE MONDE

Il accorde aux artistes visuels une part du produit de la revente de leurs œuvres par une salle de vente ou une galerie.

Il représente déjà 25 % des droits collectés pour le compte des artistes visuels dans le monde pour une somme de 49,9 Mio \$ US (44,9 Mio €).

Il pourrait représenter la première source de revenu des artistes visuels s'il était appliqué au niveau mondial.



10

LES ACTIVITES DE LA CISAC A LA LOUPE

PAGE 11 / DEFENSEUR DES POLITIQUES
DE PROTECTION DU DROIT
D'AUTEUR, FACILITATEUR
D'ACTIVITES ET REFERENCE
MONDIALE POUR LES DROITS
DES CRÉATEURS

PAGE 23 / LE PREMIER MINISTRE
FRANÇAIS MET LA CISAC
A L'HONNEUR POUR
SES 90 ANS

PAGE 24 / L'ASSEMBLEE GENERALE 2016
A PARIS POSE LES JALONS
DES 90 PROCHAINES ANNEES

DEFENSEUR DES POLITIQUES DE PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR, FACILITATEUR D'ACTIVITES ET REFERENCE MONDIALE POUR LES DROITS DES CREATEURS

La CISAC travaille avec 239 sociétés dans 123 pays.

Voici les temps forts qui ont marqué ses activités au cours de l'année écoulée.

MAI 2016

4



Renforcement de la gestion collective en Azerbaïdjan.

Le Directeur Général et le Directeur Régional Europe de la CISAC ont rencontré à Bakou les représentants de l'Azerbaijan Authors Society (AAS) et de l'Agence du droit d'auteur du pays et convenu de renforcer leur coopération. Toujours à Bakou, ont pris part une centaine de participants à une conférence internationale intitulée « L'importance des organisations de gestion collective pour la créativité et la promotion de la diversité culturelle » organisée par la CISAC et l'AAS.

11

Promotion des intérêts des auteurs de musique partout dans le monde.

27 observateurs et représentants du CIAM, de ses alliances régionales partenaires – Music Creators North America (MCNA), la Pan African Composers and Songwriters Alliance (PACSA), l'European Composers and Songwriters Alliance (ECSA) et l'Alianza Latinoamericana de compositors y autores de musica (ALCAM) –, des associations de défense des droits d'auteur et des OGC se sont réunis à New York pour le Comité Exécutif du CIAM.



13

Campagne auprès du Comité permanent du droit d'auteur et des droits voisins de l'OMPI à Genève.

La CISAC, European Visual Artists (EVA) et le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP) ont vu leur lobbying récompensé par une recommandation de diffusion de l'étude réalisée par le Professeur Sam Ricketson à la demande de la CISAC auprès de l'ensemble des délégués.

16

Le Comité Asie-Pacifique s'attaque aux priorités régionales.

45 représentants de 21 sociétés se sont réunis en Thaïlande pour les 3 jours de réunion du Comité Asie-Pacifique. A l'ordre du jour : les licences pour les films, la coopération régionale en matière de licences d'exploitation de la musique en ligne, processus lié à la création de l'Asia-Pacific Music Creators Alliance (APMA) et d'autres initiatives régionales.

11

Représentants des pouvoirs publics et auteurs audiovisuels se rencontrent au Chili.

Le Directeur Régional de la CISAC, le Conseil d'administration d'ATN sous la houlette de son Président Gustavo Meza, le réalisateur et Vice-Président d'ATN Silvio Caiozzi et la scénariste Daniela Castagno ont rencontré le Président de la Commission de l'éducation et de la culture du Sénat, Ignacio Walker, le Ministre de la Culture, Ernesto Ottone et la Directrice juridique du Ministère des biens nationaux Nivia Palma. Le Sénateur Walker a promis de soutenir le projet de loi sur un droit inaliénable à rémunération pour les auteurs audiovisuels et le Ministre de la Culture a réaffirmé l'engagement du gouvernement à l'égard de ce projet.

12



Défense des auteurs au Forum économique mondial sur l'Afrique à Kigali (Rwanda).

Le Rev. Chimwemwe Mhango, membre du Comité Exécutif de PACSA, a présenté devant le Ministre du Commerce et un parterre de hauts fonctionnaires et d'artistes son organisation, son histoire, sa vision et ses attentes, ainsi que les opportunités et difficultés liées à la révolution numérique pour le secteur de la musique.

LES ACTIVITES DE LA CISAC A LA LOUPE

MAI 2016

18



Organisation d'un forum des créateurs de musique à Bangkok.

Cet évènement a mis l'accent sur le rôle des créateurs au sein des OGC. Lors d'un débat d'experts facilité par la CISAC, Shunichi Tokura, membre du Comité Exécutif du CIAM et Notapol Srichomkwan, compositeur, ont expliqué l'importance du projet Fair Trade Music. La CISAC a soutenu les efforts de sa société membre Music Copyright Thailand (MCT) pour convaincre les pouvoirs publics de limiter le nombre d'OGC dans le pays.

23



Défense du droit d'auteur en Algérie.

Le Président du Conseil d'administration de la CISAC et Directeur Général de la société algérienne ONDA, a apporté son soutien à la campagne de sensibilisation qui a abouti à la destruction de plus de 2 millions de produits saisis en présence du Premier Ministre, de représentants des pouvoirs publics et de divers artistes devant les caméras de la télévision nationale.

JUIN 2016

1



Célébration du 90e anniversaire de la CISAC à Paris.

Le Premier Ministre français Manuel Valls a mis la CISAC à l'honneur en organisant une réception à l'Hôtel Matignon, sa résidence officielle, pour les 90 ans de la Confédération et s'est engagé, à cette occasion, à soutenir la CISAC et ses membres (voir page 23).

2



Formation financière des sociétés africaines.

Lors d'un séminaire de deux jours organisé par la CISAC à Paris, les Directeurs généraux de 13 sociétés africaines anglophones et francophones ont participé à des sessions de formation sur l'outil Produits et Charges et les mécanismes de gestion financière des OGC.

3

Assemblée Générale de la CISAC à Paris.

L'Assemblée Générale 2016 de la CISAC a réuni plus de 250 représentants des sociétés et des créateurs du monde entier à Paris (voir page 24).

JUIN 2016

21



Réunion de la Commission Juridique à Bucarest.

18 membres et observateurs de toutes les régions se sont réunis à l'invitation de la société roumaine des auteurs-compositeurs UCMR-ADA. Les participants ont fait le point sur plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union européenne concernant l'interprétation du « droit de communication au public » et l'exception pour la copie privée.

28 Contestation d'une proposition législative en Slovénie.

La CISAC a écrit au Directeur par intérim de l'Office slovène de la propriété intellectuelle pour contester une proposition visant à supprimer la gestion collective obligatoire du droit de suite.

30 Dénonciation de la crise de la gestion collective en Ukraine.

La CISAC, la FIM, le GESAC, la CIEM et l'IFPI ont écrit au Premier Ministre ukrainien et au Président de la Verkhovna Rada (Assemblée nationale) pour exprimer leur profonde inquiétude face à la crise de la gestion collective en Ukraine, où de nombreuses OGC illégitimes ont été autorisées et fragilisent la crédibilité du système depuis des années.

JUILLET 2016

5

A la recherche de soutiens pour la campagne pour le droit de suite au Japon.

Le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC et la société d'arts visuels JASPAR ont rencontré l'International Modern Artists Association et la Japanese Artists Association.

7



Invitation au Ministère kazakhe de la Justice.

Le Directeur Général de la CISAC et le Directeur Régional Europe ont participé à une conférence internationale organisée à l'occasion du 20^e anniversaire de la Loi de la République du Kazakhstan sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui a attiré divers membres du gouvernement et du parlement, des juges de la Cour suprême, des représentants des ministères de la Justice, de la Culture et de l'Education, ainsi que des délégués des sociétés et de l'OMPI.

18 Lancement de CIS-Net Version 5.

Avec sa nouvelle interface graphique, cette mise à jour enrichit l'expérience utilisateur grâce au Single Work Dashboard tout en améliorant les systèmes de sécurité.

19 Réunion des Comités africains.

Organisées à Windhoek par la NASCAM à l'invitation du Gouvernement namibien, les réunions du Comité Africain et de son Comité Exécutif ont réuni 31 représentants de 26 sociétés venant de 25 pays africains. Les participants ont élu le nouveau Comité Exécutif du CAF.

20

Lobbying en Chine.

Le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC s'est exprimé dans le cadre d'un séminaire sur « les récents développements dans le domaine du droit d'auteur en Chine et aux Etats-Unis » co-organisé par l'Université Renmin, l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) et la China IP Law Association.

LES ACTIVITES DE LA CISAC A LA LOUPE



JUILLET 2016

21 Soutien au projet de loi sur le droit de suite en Argentine.

Dans le cadre du soutien étroit apporté à la société d'arts visuels SAVA, le Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC a rencontré le Directeur de l'Office argentin du droit d'auteur et le responsable de la commission juridique chargée d'étudier le projet de loi à la Chambre.

21 Formation financière pour les sociétés africaines.

La CISAC a organisé une formation sur la déclaration Produits et Charges pour les représentants de 11 sociétés africaines à Windhoek (*plus de détails page 33*).

25 Formation du personnel d'une société à Bogota (Colombie).

Le Bureau régional Amérique latine et Caraïbes et LATINAUTOR ont mené une formation dans le cadre de l'accord de coopération conclu avec la SAYCO.

AOÛT 2016

10



Rendez-vous avec l'Histoire au Chili.

La CISAC a apporté un soutien essentiel aux sociétés ATN (Chili) et DAC (Argentine), deux forces motrices de la campagne iAcción! visant à instaurer un droit inaliénable à rémunération pour les scénaristes et réalisateurs. Le 10 août, le Sénat chilien a adopté à l'unanimité le projet de loi qui leur accorde ce droit.

22 Efforts de lobbying en Macédoine.

La CISAC a demandé dans une lettre au Gouvernement macédonien le rétablissement du système de « guichet unique » de gestion collective. Cette lettre fait suite à une décision controversée du Ministère de la Culture d'autoriser une nouvelle société à gérer les droits musicaux en Macédoine.

18



Protestation contre les « consent decrees » aux Etats-Unis.

Après la décision du Département de la Justice des Etats-Unis (DoJ) relative aux « consent decrees » des sociétés ASCAP et BMI, le Directeur Général de la CISAC a souligné ses répercussions internationales dans la page « Opinions » du magazine Billboard.

23 Soutien à l'octroi de licences collectives en Chine.

En collaboration avec PRS for Music, le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC a participé à l'« Atelier RU-Chine sur la résolution des litiges en matière d'octroi de licences collectives » organisé à Canton par l'ambassade du Royaume-Uni en Chine.

SEPTEMBRE 2016

8 Planification de la campagne pour le droit de suite.

En présence des représentants de l'ADAGP, de la DALRO, du GESAC, de VEGAP et de la CISAC, le Groupe de travail stratégique des arts visuels s'est réuni à Paris pour discuter de la campagne pour le droit de suite et préparer la réunion de novembre du SCCR de l'OMPI. Il a également discuté de l'exception de panorama, des débats à l'OMPI sur les nouvelles exceptions applicables aux musées et de l'avancement du projet d'empreintes digitales.

9 Participation au Songwriting Camp de Paris.

La CISAC a collaboré à ce projet visant à aider les jeunes créateurs de musique à faire leurs premiers pas dans l'industrie musicale. Lors de la cérémonie d'ouverture, le Directeur Général a insisté sur l'importance d'adhérer à une OGC. Des brochures du CIAM ont été distribuées aux participants.

SEPTEMBRE 2016

12 **Présentation des meilleures pratiques de gestion collective au Bhoutan.**

Le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC a été invité par l'OMPI et le Département de la propriété intellectuelle du Bhoutan à s'exprimer dans le cadre de l'« atelier national sur le droit d'auteur et les droits voisins ».

Le gouvernement du Bhoutan a sollicité l'avis de la CISAC concernant le système de gestion collective prévu par la nouvelle loi sur le droit d'auteur.

14 **Réaction au « Copyright Package » de la Commission européenne sur le droit d'auteur.**

La CISAC a admis que ce nouvel ensemble de propositions sur le droit d'auteur constituait un bon point de départ pour corriger la situation inéquitable du marché numérique pour les créateurs et réclamé d'autres mesures à la suite de publication du projet de la Commission.

22 **Inquiétudes par rapport à la gestion collective en Russie.**

La CISAC a fait part de sa vive inquiétude à l'égard des propositions de réforme du modèle de gestion collective en Russie. Dans une lettre au gouvernement, elle a exprimé son opposition à une nouvelle réforme des OGC qui prévoit un renforcement important du contrôle de l'Etat sur les sociétés.

23



Présentation de l'étude EY « la culture dans le monde » à Berlin.

Le Directeur Général de la CISAC est intervenu dans le cadre du Symposium de recherche 2016 de Berlin sur la culture et les industries créatives organisé dans le cadre de l'Initiative économie de la culture et de la création du gouvernement fédéral allemand.

23 **Sensibilisation au droit d'auteur en Chine.**

Lors d'un séminaire organisé par l'Association des artistes de la province du Zhejiang, la CISAC s'est exprimée sur la « protection des artistes visuels ». Elle a participé à un débat d'experts sur « le droit d'auteur pour les artistes visuels », élaboré et distribué un livret en chinois sur ce thème et présenté la campagne pour le droit de suite aux participants.

27



Réunion du Comité Technique Médias.

Cette réunion a rassemblé plus de 100 spécialistes de l'octroi de licences à Oslo. L'UER et le GESAC ont présenté leur point de vue sur les réformes de la Commission européenne. Les participants ont discuté des défis et des avantages posés par les licences directes et multi-territoriales pour l'utilisation en ligne avec l'intervention de représentants de Google/YouTube, Warner Chappell, APRA, HDS et PRS for Music.

28 **Réunion annuelle du conseil des créateurs audiovisuels Writers & Directors Worldwide.**

Le congrès annuel du W&DW s'est tenu à Rio de Janeiro et a coïncidé avec le premier versement des droits collectés à l'étranger par la société DAC en Argentine au bénéfice des scénaristes et réalisateurs brésiliens. Ce fut également l'occasion de décerner le prix d'honneur du W&DW à la Parlementaire colombienne Clara Rojas.

30



Réunion du Comité de Politique Globale.

Le Comité de Politique Globale (GPC) a discuté des dernières propositions de la Commission européenne concernant le transfert de la valeur dans le cadre de son « Copyright Package ». Il a également examiné l'étude sur le droit de communication au public commandée au Prof. Mihaly Ficsor par la CISAC.

27



Lancement du portail de l'Observatoire Législatif du Bureau Régional Amérique Latine de la CISAC sur internet.

Source centrale d'information sur les projets de lois sur le droit d'auteur de 19 pays, cette initiative vise à réunir et ordonner toutes les informations sur les projets de loi soumis aux parlements des pays de la région depuis 2010.

LES ACTIVITES DE LA CISAC A LA LOUPE



OCTOBRE 2016

6 Planification de la réforme de la gouvernance.

Le Comité Exécutif et de Gouvernance s'est réuni au siège de la CISAC à Neuilly pour discuter de la réforme de la gouvernance et suivre les améliorations apportées au portail consacré à la gouvernance et à l'outil Produits et Charges.

20 Travail sur les projets technologiques.

Le Comité Services d'Information (ISC) s'est réuni à Barcelone en marge de la réunion transsectorielle et de la réunion du Forum Sociétés-Editeurs pour faire le point sur CIS-Net et les Outils du CIS. L'ISC a également rencontré le Sous-Comité du BTC afin de renforcer leurs relations.

21 Promotion de la gestion collective en Amérique latine.

Le Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC a donné deux cours sur « La gestion collective dans le monde » et « Les aspects juridiques de l'industrie musicale » aux étudiants du Master en droit de la propriété intellectuelle de l'Université australe de Buenos Aires et à des juristes latino-américains.

10



Victoire pour les créateurs audiovisuels au Chili.

La loi Ricardo Larrain a été ratifiée par la Présidente chilienne Michelle Bachelet. Cette loi accorde aux réalisateurs et scénaristes un droit inaliénable et non-transférable à rémunération pour la radiodiffusion, la mise à disposition, le prêt public et la projection en salle de leurs œuvres. Le Vice-Président de la CISAC Marcelo Piñeyro a été invité à parler de cette loi et de son importance pour l'Amérique latine sur la station de radio argentine La Soberana.

26



65 créateurs et représentants des sociétés réunis à Vienne.

Le congrès annuel du CIAGP a fait le point sur la campagne pour le droit de suite et le développement d'un nouvel outil en ligne d'empreintes digitales pour les arts visuels.

11 Réunion du Comité Technique DLV à Amsterdam.

A l'invitation de la LIRA, 60 représentants des sociétés se sont retrouvés pour la réunion du Comité Œuvres Dramatiques, Littéraires et Audiovisuelles (DLV). A l'ordre du jour : les défis du marché de la VOD, les comptes rendus de W&DW, la nouvelle loi chilienne et d'autres enjeux propres aux répertoires concernés comme la retransmission par câble et le NetPVR.

19 Point sur la stratégie en Amérique du Nord.

Le Comité Canada/Etats-Unis s'est réuni à Toronto pour examiner l'évolution de la situation relative aux droits mécaniques au Canada ainsi que la décision du Département de la Justice des Etats-Unis (DoJ) concernant les « consent decrees » des sociétés ASCAP et BMI. Le Comité a élu son nouveau Président, issu de la SESAC.

27 Collaboration avec le gouvernement taiwanais.

Invité par l'Office taiwanais de la propriété intellectuelle (TIPO) à intervenir à Taipei lors du « Symposium sur les pratiques des organisations de gestion collective », le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC s'est exprimé sur « Le rôle des OGC à l'ère numérique », dont il a souligné l'importance sur le marché numérique. Il a également enjoint le gouvernement taiwanais d'actualiser la législation sur la question de la responsabilité des FAI. Plus de 200 invités – fonctionnaires du TIPO, créateurs, universitaires et juristes – étaient présents pour explorer les enjeux de la gestion collective.

NOVEMBRE 2016

7

La Directive Européenne sur la Gestion Collective des Droits

Un nouveau guide sur la directive européenne.

La CISAC a publié un guide pour informer ses membres sur les règles et principes établis par la nouvelle directive européenne relative à la gestion collective des droits.

17

Partage des meilleures pratiques internationales à Budapest.

La CISAC a organisé un séminaire sur les « Meilleures pratiques d'octroi de licences pour les événements de musique live » pour une cinquantaine de participants de 27 sociétés européennes.

23



Publication du Rapport sur les collectes mondiales 2016.

Les collectes mondiales ont augmenté de 8,6 % pour atteindre les 9,6 milliards de dollars. Nouveau format, analyse approfondie de données de meilleure qualité sur le marché et présentation des chiffres 2015 par répertoires et par régions font partie des points forts de ce rapport.

28

Consultation en vue de créer une société d'arts visuels en Slovénie.

Le Directeur Régional Europe de la CISAC et la Secrétaire Générale d'EVA ont rencontré l'Association slovène des sociétés des beaux-arts, le Ministre de la Culture et la Secrétaire d'Etat à la Culture.

28



Objectif Chine.

La CISAC et la China Intellectual Property Law Association ont organisé le Forum mondial des créateurs à Pékin (voir l'article consacré à ce sujet page 35).

7

Coorganisation d'un atelier au Zimbabwe.

En collaboration avec l'ARIPO et NORCODE, la CISAC a assuré une formation sur les licences numériques et la documentation au profit de nombreuses OGC des états membres de l'ARIPO.

8



Discussions sur le transfert de la valeur et les relations avec les éditeurs.

Le Congrès annuel du CIAM a réuni plus de 60 créateurs de musique à Londres. Deux ateliers ont été consacrés à Fair Trade Music et à la technologie Blockchain – ce dernier sous la direction de l'auteure-interprète Imogen Heap.

14

Présentation d'une étude universitaire sur le droit de suite à l'OMPI.

La CISAC a intensifié ses efforts de lobbying autour de sa campagne internationale pour le droit de suite. L'étude du Professeur Ricketson a été présentée au SCCR de l'OMPI. Une prochaine journée de conférence intégralement consacrée au droit de suite a été annoncée avant mai 2017.

LES ACTIVITES DE LA CISAC A LA LOUPE



DECEMBRE 2016

10



Renforcement de la coopération avec la société cubaine ACDAM.

Le Directeur Général de la CISAC a rencontré les représentants des pouvoirs publics, de l'industrie musicale et des créateurs à La Havane. Il a discuté des objectifs de la CISAC et de son soutien à l'ACDAM avec le Président de l'Instituto Cubano de La Musica (ICM), l'organisme d'Etat chargé de la protection et de la promotion de la musique cubaine. Il a également participé à des ateliers sur la gestion collective dans le cadre du Festival International Jazz Plaza et des célébrations du 30^e anniversaire de l'ACDAM.

16

Lobbying pour la rémunération équitable des créateurs audiovisuels.

Le Président de Writers & Directors Worldwide Yves Nilly a appelé à arrêter de dévaluer les auteurs audiovisuels dans un article marquant publié dans le quotidien économique de référence français Les Echos.

JANVIER 2017

24

18 Soutien aux sociétés locales bulgares.

Le Directeur Général de la CISAC a écrit au Conseil bulgare des médias électroniques (CEM) dans le cadre du processus de médiation entre la radio nationale et la société MUSICAUTOR.

Saluto di Jean-Michel Jarre, Presidente CISAC, per il lancio di ITALIA CREATIVA
Gennaio 2017

Signore e Signori,
Vorrei fare il proprio a parte di CISAC, l'organismo che rappresenta i diritti musicali di autori, e che ha fatto il proprio.

CISAC è un ente globale unico, che rappresenta più di 10 milioni di autori, compositori e editori. La nostra missione è quella di proteggere i diritti e di promuovere gli interessi degli autori di ogni tipo di contenuto, dalla musica alle arti visive, dalle audiolibri e alle arti e letterarie.

Voglio esprimere un ringraziamento speciale ai Signori Franceschini che per conto del Governo Italiano ha dato il suo sostegno a questo lavoro. Oggi, infatti, siamo qui per celebrare la loro iniziativa e il contributo dei nostri autori che compaiono finalmente nella creatività.

Da molti anni ormai siamo consapevoli che in Italia la creatività economica non arriverà più dalla creatività e dalle industrie tradizionali, ma dalla conoscenza e dalle innovazioni. A conferma di questo, oggi abbiamo i risultati di ricerche molto ampie e dettagliate che hanno evidenziato una tendenza di autori e di artisti, che si trovano fuori dal mercato.

Questo recente risultato, le previsioni di proiezione del 2017, è il quadro che ne emerge e che, ovviamente, non solo per quanto riguarda i diritti musicali, hanno realizzato, ma anche per quanto riguarda il mercato e il futuro culturale e gli autori e i loro collaboratori.

Oggi i nostri autori sono a grado di generare una grande economia. Secondo la ricerca commissionata da CISAC a febbraio del 2016, di cui sono io il primo, il nostro settore, il nostro settore, ovvero quello dell'industria creativa, vale 2,200 miliardi di euro e fa lavoro a più di 30 milioni di persone. Si tratta di numeri impressionanti che confermano l'enorme importanza dell'industria e della creatività per il nostro Paese.

Appel à l'Union Européenne à remédier au problème du transfert de la valeur.

Le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre a souligné le rôle capital des industries créatives lors de la conférence « Italia Creativa ». Son appel à soutenir les propositions de l'UE autour du transfert de la valeur a été relayé dans les pages Opinions du grand quotidien italien La Stampa.

FEVRIER 2017

2 Une nouvelle génération d'auteurs-compositeurs à éduquer.

La CISAC s'est associée et a participé au Songwriting Camp de Stockholm. La Directrice des Relations avec les créateurs Silvana Munich a attiré l'attention des jeunes compositeurs sur l'importance de protéger leurs droits et le travail essentiel des sociétés d'auteurs.

9

Les campagnes internationales de la CISAC au menu du Comité des Affaires Publiques (GPC).

Le GPC a passé en revue le « Copyright Package » de l'Union Européenne et discuté de la stratégie à adopter par la CISAC. Il a examiné une prise de position sur le transfert de la valeur et la première version d'une étude universitaire rédigée par le Prof. Xalabarder sur les droits audiovisuels. L'ordre du jour incluait la campagne pour le droit de suite, de la coopération avec l'UNESCO et de la situation à l'OMPI.

7



Le Comité Exécutif du Comité Africain se réunit à Paris.

Le Comité Exécutif du Comité Africain (CAF) a réuni 8 membres de 6 pays au siège de la CISAC. La Présidente du CAF, Irene Assa Vieira, a souligné l'importance d'établir les priorités des activités de développement pour l'année à venir. Le Directeur Régional Afrique de la CISAC, Samuel Sangwa, a exposé en détail l'avancement du plan stratégique pour l'Afrique.

FEVRIER 2017

23

13 Consultation avec le Gouvernement des Maldives.

Invitée par l'OMPI et le Ministère du Développement économique à s'exprimer dans le cadre d'un « Atelier national sur le rôle du droit d'auteur et des droits voisins », la CISAC a donné son avis sur la création d'une nouvelle société de gestion de droits musicaux.



23 Action contre un projet de loi au Salvador.

La CISAC et les sociétés latino-américaines ont exprimé leur vive inquiétude et appelé le Président à opposer son veto à un projet de loi contraire aux traités internationaux après son approbation par le Parlement.

14



De nouvelles alliances pour renforcer les industries créatives.

La CISAC et l'ARIPO ont signé un Protocole d'accord pour travailler sur des projets communs, partager les connaissances techniques et assurer la formation des organisations qui collectent les droits des créateurs.

Lobbying sur le droit de suite auprès des autorités japonaises.

La CISAC s'est jointe à une délégation de représentants de la JASPAR et de créateurs en vue d'informer la nouvelle Agence japonaise pour les Affaires Culturelles sur ce droit et obtenir le soutien du Japon à l'OMPI. La CISAC et la JASPAR ont également coorganisé un symposium à ce sujet à l'université Waseda et un atelier destiné aux artistes visuels.

27



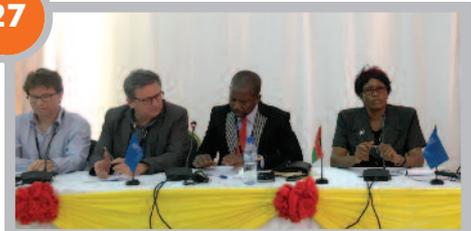
Signature d'un accord au Burkina Faso.

A l'occasion du festival du cinéma FESPACO, W&DW et la Fédération panafricaine des cinéastes ont conclu un accord sur leur future collaboration au service des intérêts des scénaristes et réalisateurs.

27

Des auteurs audiovisuels unis au Burkina Faso.

Le Président de Writers & Directors Worldwide Yves Nilly a participé à une table ronde au festival du cinéma FESPACO au Burkina Faso. Madame Irene Viera, de Ouagadougou, Présidente du Comité Africain de la CISAC et Directrice Générale de la société BURIDA, faisait également partie des intervenants.



MARS 2017

8

1 Soumission de la position de la CISAC sur le « Copyright Package » européen.

La position de la CISAC a été envoyée aux comités compétents du Parlement européen, ainsi qu'à la Commission et au Conseil.

Ce document, soumis en anticipation du vote de trois comités du Parlement européen, soutient les propositions de la Commission sur le transfert de la valeur d'un point de vue international.



Promotion de l'égalité hommes-femmes dans l'art à l'UNESCO.

Dans le cadre de la semaine HeForShe, l'UNESCO a organisé un débat d'experts à Paris sur le thème « Le courage de créer : l'égalité des

genres et les arts ». La CISAC était représentée par l'artiste française Suzanne Combo, qui s'est exprimée dans une table ronde intitulée « Courage et créativité : quelle liberté d'expression artistique pour les femmes ? ».

LES ACTIVITES DE LA CISAC A LA LOUPE

MARS 2017

14 Promotion du respect des meilleures pratiques lors d'un atelier de l'OMPI en Afrique du Sud.

Le Directeur Régional Afrique de la CISAC a participé à un atelier de l'OMPI sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins dans le domaine de la musique organisé à Pretoria. Il a discuté avec les participants lors d'une table ronde sur les meilleures pratiques visant à renforcer la gouvernance des OGC africaines.

22

Lancement d'une formation en ligne unique en son genre sur le droit d'auteur.

La CISAC s'est associée à FutureLearn pour proposer une formation gratuite ouverte aussi bien aux étudiants, créateurs et décideurs politiques qu'au grand public. Sous le titre «Exploring Copyright: history, culture, industry», cette formation accessible partout dans le monde a attiré plus de 3 000 inscrits pour son lancement.



14 Réunion du Conseil d'administration de la CISAC à Buenos Aires.

A l'invitation de la société SADAIC, le Conseil a pu entendre le Directeur de l'Office argentin du droit d'auteur et le PDG de la société BackOffice, qui a présenté les solutions techniques pour le marché numérique adoptées par 16 sociétés latino-américaines. Récemment nommée Vice-Directrice Générale de l'OMPI pour le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, Sylvie Forbin a appelé à renforcer la collaboration entre les deux organisations sur les questions techniques, pédagogiques et de défense du droit d'auteur.

23



Rencontre à Zagreb pour plus de coopération entre OGC et pouvoirs publics.

La CISAC et la société croate HDS-ZAMP ont coorganisé la première rencontre régionale entre dirigeants des sociétés et des Offices de la propriété intellectuelle de sept pays du sud-est de l'Europe. Les participants ont échangé sur les meilleures pratiques de gestion collective et l'élaboration des politiques sur le droit d'auteur. Cette rencontre a bénéficié du soutien de l'Office national de la propriété intellectuelle de la République de Croatie et de la présence du Ministre de la Culture.

17



Avancées en Ukraine sur la loi sur les OGC.

La CISAC a rejoint les représentants des titulaires des ayants droit, des pouvoirs publics et des organisations internationales à Kiev pour examiner un nouveau projet de loi sur la gestion collective en Ukraine. Elle a enjoint les autorités ukrainiennes d'adopter ce projet de loi rédigé sous l'égide de l'OMPI et fait part de ses préoccupations dans une lettre conjointe envoyée avec la CIEM au Premier Vice-Premier Ministre ukrainien Stepan Kubiv.

29

Echange sur les meilleures pratiques dans la région arabe.

En Tunisie, la CISAC a participé à une conférence de deux jours, qui a réuni les Directeurs des Offices du droit d'auteur de la région arabe pour discuter droit d'auteur, gestion collective et coopération. La réunion était organisée par l'OMPI en coopération avec le Ministère de la Culture et l'Organisme tunisien des droits d'auteur et des droits voisins (OTDAV).

AVRIL 2017

4



Réunion de professionnels de toute l'Europe.

La réunion 2017 du Comité Européen a été organisée à Moscou par la RAO, qui a fait le point sur sa transformation. Les participants ont convenu d'appeler les autorités ukrainiennes à agir contre les radiodiffuseurs et télédiffuseurs pour garantir le paiement des droits, et la Pologne à instaurer un droit inaliénable à rémunération pour les auteurs audiovisuels.

26



La propriété intellectuelle à l'honneur à Alger.

L'ONDA a invité les membres de la CISAC à Alger pour fêter la propriété intellectuelle avec plus de 100 créateurs africains. Les Directeurs Généraux des sociétés membres OTDAV et BMDAV, des alliances et autres organisations se sont joints à plus de 250 professionnels de la radio, de la télévision et des médias pour soutenir d'une même voix la propriété intellectuelle.

26



Renforcement du droit d'auteur dans la région Amérique latine et Caraïbes.

Sous la présidence du Président du Conseil d'administration Eric Baptiste, la CISAC a réuni pendant trois jours, à Valparaiso (Chili), le Groupe du Protocole d'accord de Mexico, les sociétés audiovisuelles d'Amérique latine et le Comité Amérique latine et Caraïbes pour sa réunion annuelle. Une conférence internationale sur le droit d'auteur et la gestion collective a en outre abordé la question du droit d'auteur en tant que droit fondamental de l'être humain, le partage de la valeur entre les créateurs et les intermédiaires sur Internet et la façon dont les créateurs peuvent profiter des modèles de streaming à la demande. La Parlementaire colombienne et ardente défenseur des droits de l'homme Clara Rojas a reçu le Prix d'honneur de CISAC- W&DW.

27



Unis autour du droit d'auteur.

La 3^e édition du Salon national de la créativité s'est tenue en Algérie autour d'un village des créateurs et de nombreux concerts. La CISAC, l'OMPI, les sociétés membres et des créateurs de toute l'Afrique se sont réunis pour fêter la créativité et le droit d'auteur pendant



une semaine. Chaque jour, une chaîne de radio nationale a traité l'actualité du droit d'auteur et invité les artistes à partager leurs expériences en la matière. Le Premier Ministre et les délégations de diverses ambassades se sont également rendus sur place et ont pu mesurer ce que le droit d'auteur représente pour tous les répertoires.



AVRIL 2017

28



La conférence de l'OMPI sur le droit de suite rencontre un soutien massif des artistes.

La campagne pour la mise en place d'un programme intergouvernemental visant à promouvoir l'adoption internationale du droit de suite a franchi une étape importante après la première conférence entièrement consacrée à ce droit organisée au siège de l'OMPI à Genève (voir page 46). L'évènement a rencontré un soutien massif en faveur d'une poursuite des actions de l'OMPI pour encourager son adoption universelle.

Les intervenants du panel ont insisté sur le fait que ce droit est une question de respect des artistes visuels. Ils ont également mis en avant la nécessité de l'adopter partout dans le monde afin que les artistes dont les œuvres sont revendues à l'étranger bénéficient du principe de réciprocité.

Les créateurs ont souligné avec beaucoup d'éloquence la nature fondamentalement équitable du droit de suite et ses

avantages pour les artistes. Ont ainsi pris la parole à tour de rôle Kazuhiko Fukuoji (Japon), Helal Zoubier (Algérie), Julio Carrasco Breton (Mexique), Hervé Di Rosa (Président du CIAGP), Romuald Hazoume (Bénin), Mattiusi Iyaituk (Ilujuvik, Canada) et Richard Wentworth (R.-U.).

Une nouvelle étude économique sur le droit de suite commandée par l'OMPI pour établir les bases du débat international a été présentée durant la conférence. Katheryn Graddy de la Brandeis International Business School, coauteur de cette étude, a déclaré : « Rien n'indique clairement que les prix des œuvres d'art aient baissé à cause de l'application du droit de suite. Les artistes le plébiscitent et il les encourage et les motive visiblement, ce qui est l'objectif premier de la protection de la propriété intellectuelle ».

28 **Suivi de l'évolution de la situation en matière d'octroi de licences au Canada et aux Etats-Unis.**

Le Comité régional Canada/Etats-Unis de la CISAC s'est réuni à New York pour discuter des enjeux stratégiques, notamment du projet Blockchain conjoint des sociétés ASCAP, SACEM et PRS for Music et du droit de suite. Les participants ont également discuté de l'appel, par le Département de la Justice américain, de la décision du Juge Stanton concernant les « consent decrees » de l'ASCAP et BMI.

30



Tous unis pour les droits des créateurs en Afrique.

Venus d'Afrique du Sud, du Malawi, de l'île Maurice et du Cameroun, les membres de PACSA se sont réunis pour peaufiner la stratégie de leur organisation pour la période 2017-2018. L'organisation a aussi officiellement annoncé l'adhésion d'un nouveau membre algérien.



LE PREMIER MINISTRE FRANÇAIS MET LA CISAC À L'HONNEUR POUR SES 90 ANS

Le Premier Ministre français Manuel Valls a mis la CISAC à l'honneur en organisant une réception à l'Hôtel Matignon, sa résidence officielle, pour les 90 ans de la Confédération et s'est engagé, à cette occasion, à soutenir la CISAC et ses membres. Le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre et des créateurs de renom des quatre coins du globe avaient fait le déplacement.

Le Premier Ministre M. Valls a déclaré : « Le combat en faveur des droits d'auteur est essentiel pour protéger la création. Le gouvernement [français] agit sur différents domaines : la lutte contre la diffusion d'œuvres piratées, une juste rémunération des auteurs et des artistes pour la diffusion numérique de leurs œuvres le maintien de canaux de financement de la création. La France, qui a été pionnière dans la construction du droit d'auteur, restera à l'avant-garde de sa modernisation. »

En réponse, le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre a ajouté : « Les droits d'auteur sont au cœur de la culture et de la diversité culturelle, qui sont essentielles pour nous permettre de vivre ensemble dans le respect de nos différences. Ils sont aussi le moteur de l'économie de la création, source d'emplois et de revenus, qui permet à de très nombreuses personnes, souvent jeunes, de vivre de leur talent. »



Jean-Michel Jarre – Compositeur, Artiste (Président de la CISAC – France)
Manuel Valls – (Premier Ministre français)



De g. à d. :
Manuel Valls – (Premier Ministre français)
Jean-Michel Jarre – Compositeur, Artiste (Président de la CISAC – France)
Djura – chanteuse (Algérie)
Eric Baptiste – (Président du CA de la CISAC)
Gadi Oron – (Directeur Général de la CISAC – Paris)

Jia Zhang-ke
– (réalisateur, scénariste, Vice-Président de la CISAC – Chine)
Gadi Oron – (Directeur Général de la CISAC – Paris)

De nombreux invités prestigieux ont participé à l'évènement, notamment les réalisateurs Jacques Fansten, Bertrand Tavernier, Euzhan Palcy et Jia Zhang-ke, les artistes visuels Florence Chevallier, Hervé Di Rosa, Mounir Fatmi, Christian Guemy (alias C215), Christian Jaccard, Miss-Tic, Hervé Télémaque et Jacques Villeglé et les auteurs et compositeurs de musique Axel Bauer, Brigitte, Jacob Desvarieux (Kassav), Djur Djura, Arthur H, Maxime Le Forestier, Armando Manzanero, Amel Bent, Karol Beffa, Barbara Carlotti, Laurent Petitgirard, Eric Serra et Paul Williams.



L'ASSEMBLEE GENERALE 2016 A PARIS POSE LES JALONS DES 90 PROCHAINES ANNEES

L'Assemblée Générale 2016 de la CISAC a réuni plus de 250 représentants des sociétés d'auteurs et créateurs des quatre coins du monde à la Salle Wagram à Paris, ville du siège de la Confédération.

L'Assemblée Générale a été marquée par la réélection unanime de Jean-Michel Jarre à la Présidence de la CISAC. Le réalisateur, scénariste et producteur chinois Jia Zhang-ke a été élu pour son premier mandat à la Vice-Présidence de l'organisation tandis qu'Angélique Kidjo, Marcelo Piñeyro et Ousmane Sow, décédé depuis, ont été reconduits dans leurs fonctions de Vice-Présidents.

En tant qu'orateur invité, Christian Phéline, Président de l'HADOPI, l'agence française de protection des droits sur Internet, a parlé des difficultés liées au marché numérique. L'auteur et chercheur Bertrand Mouiller a retracé l'histoire de la CISAC, de sa fondation en 1926 à la confédération internationale qu'elle est devenue depuis, comme le détaille son ouvrage très complet « Histoire de la CISAC ».

Armando Manzanero, l'un des auteurs les plus populaires d'Amérique latine, lauréat d'un Grammy Award pour l'ensemble de sa carrière, a laissé cois les délégués des sociétés avec une prestation intimiste exceptionnelle. Une série de présentations et de débats d'experts ont permis de couvrir tous les champs d'activité de la CISAC à travers le monde. Les Présidents des Conseils Internationaux des Créateurs ont présenté leurs activités respectives lors d'une table ronde. Les directeurs et Directeurs Régionaux de la CISAC ont exposé leur programme d'activités, leurs priorités et les faits marquants survenus au cours de l'année écoulée.



Jean-Michel Jarre Compositeur, Artiste (Président de la CISAC – France)
Angélique Kidjo Auteur-interprète (Vice-Présidente de la CISAC – Bénin)
Jia Zhang-ke Réalisateur et Scénariste (Vice-Président de la CISAC – Chine)



De g. à d. : **Lorenzo Ferrero**, Président du CIAM,
Hervé Di Rosa, Président du CIAGP et **Yves Nilly**, Président de W&DW.

Les représentants des sociétés suivantes ont été élus au Conseil d'administration pour la période 2016-2019 :

APRA (Australie), ARTISJUS (Hongrie), ASCAP (Etats-Unis), Bildupphovsrätt (Suède), BMI (Etats-Unis), GEMA (Allemagne), JASRAC (Japon), LIRA (Pays-Bas), ONDA (Algérie), PRS for Music (Royaume-Uni), SACD (France), SACEM (France), SACM (Mexique), SADAIC (Argentine), SAMRO (Afrique du Sud), SGAE (Espagne), SIAE (Italie), SOCAN (Canada), UBC (Brésil) et VEGAP (Espagne).

25

RAPPORTS REGIONAUX

PAGE 26 / EUROPE

PAGE 28 / CANADA/ETATS-UNIS

PAGE 30 / AMERIQUE LATINE
ET CARAIBES

PAGE 32 / AFRIQUE

PAGE 34 / ASIE-PACIFIQUE



EUROPE : PRIORITE A LA DEFENSE DES DROITS SUR DES MARCHES FRAGILES

48 PAYS
107 SOCIÉTÉS
MONTANTS COLLECTÉS 5 602 MIO \$ US

Les efforts de lobbying de la CISAC pour améliorer la législation, les règles de gouvernance et la formation jouent un rôle essentiel en Europe centrale et orientale.

Des collectes stables

La plupart des sociétés des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) ont affiché des collectes stables ou en hausse en 2015, une tendance qui semble se poursuivre en 2016.

En 2015, les collectes des 36 sociétés des 24 pays de la région déclarant leurs résultats financiers à la CISAC ont atteint 394 Mio € (437 Mio \$ US) au total, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente, en sachant que ce résultat en euros s'explique principalement par la dévaluation du rouble russe.

Evènements clés

La réunion du Comité Européen de la CISAC à Moscou a réuni plus de 100 délégués de sociétés de l'Islande au Kazakhstan et mis l'accent sur les meilleures pratiques de gestion collective et les licences d'exploitation en ligne. En Azerbaïdjan, la CISAC s'est jointe à la société locale pour une conférence consacrée à la croissance dans ce pays.



Les 4 et 5 mai, la CISAC et l'Azerbaijan Authors Society (AAS) ont organisé une conférence internationale sur « L'importance des organisations de gestion collective pour la créativité et la promotion de la diversité culturelle » à Bakou. Ces deux jours de réunion ont attiré une centaine de participants : représentants des pouvoirs publics et des sociétés, créateurs, éditeurs de musique et professionnels des industries créatives.

L'évènement a été largement couvert par la télévision nationale azerbaïdjanaise et d'autres médias locaux. Une délégation de la CISAC a par ailleurs rencontré les représentants de l'Agence nationale du droit d'auteur, du Ministère de la Culture et du Conseil des médias électroniques.



Lobbying et meilleures pratiques

Parmi ses priorités, la CISAC a défendu l'instauration de guichets uniques de gestion des droits dans l'ensemble des PECO, notamment en Ukraine, en Macédoine, au Kazakhstan et en Moldavie.

En Ukraine, la CISAC réclame une nouvelle loi pour régir les activités de gestion collective et a rencontré le Gouvernement à cette fin en février 2017. Depuis des années déjà, les titulaires de droits sont confrontés au dysfonctionnement du système de gestion collective de ce pays et au refus de la plupart des utilisateurs de payer les droits dus, y compris certains utilisateurs aussi importants que la société de radiodiffusion nationale. La CISAC a rejoint une coalition d'ayants droit qui milite pour conformer la législation ukrainienne aux meilleures pratiques internationales et européennes et aux obligations du pays aux termes de son Accord de libre échange complet et approfondi (ALECA) avec l'UE.

En Russie, la CISAC s'efforce d'aligner davantage les réglementations nationales sur les normes internationales. En septembre 2016, la CISAC a écrit aux autorités russes pour protester contre une nouvelle réforme des OGC prévoyant un renforcement du contrôle de l'Etat sur les sociétés. Ces propositions prévoient notamment la création d'une seule société pour gérer les droits d'auteurs et les droits voisins, ce qui, selon la CISAC, risque de créer plus de problèmes que de solutions. Cette intervention semble avoir porté ses fruits, car ces propositions n'ont pas progressé.



La CISAC s'emploie en outre à renforcer la coopération entre les OGC et les organes de réglementation nationaux par le biais d'événements comme la réunion de Zagreb de mars 2017 entre les sociétés et les Offices de la propriété intellectuelle d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Macédoine, du Monténégro, de Serbie et de Slovénie.

Dans le domaine des arts visuels, la CISAC continue de d'encourager les nouvelles sociétés. En Pologne, la ZPAP est la première société d'arts visuels de la région à devenir membre provisoire de la CISAC. En Slovénie, la CISAC et European Visual Arts (EVA) discutent actuellement avec les autorités nationales et l'union locale des artistes en vue d'organiser une conférence sur les arts visuels pour les pays de l'ex-Yougoslavie et soutenir la création d'une société d'arts visuels en Slovénie.



Formation et séminaires

La formation reste l'une des grandes priorités de la CISAC afin d'optimiser et de renforcer l'efficacité des sociétés.

Une cinquantaine de membres du personnel des sociétés de plus de 20 pays ont participé à un séminaire de deux jours sur les meilleures pratiques en matière d'octroi de licences pour les événements de musique live. La CISAC a également assuré une formation sur les techniques de communication spécifiquement destinée à la société bulgare MUSICAUTOR.

La CISAC continue de conseiller les sociétés en demande de solutions informatiques performantes pour la gestion collective. •

CANADA/ETATS-UNIS : RESILIENCE DU MARCHE ET EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

2 PAYS
16 SOCIÉTÉS
MONTANTS COLLECTÉS 1 955 MIO \$ US

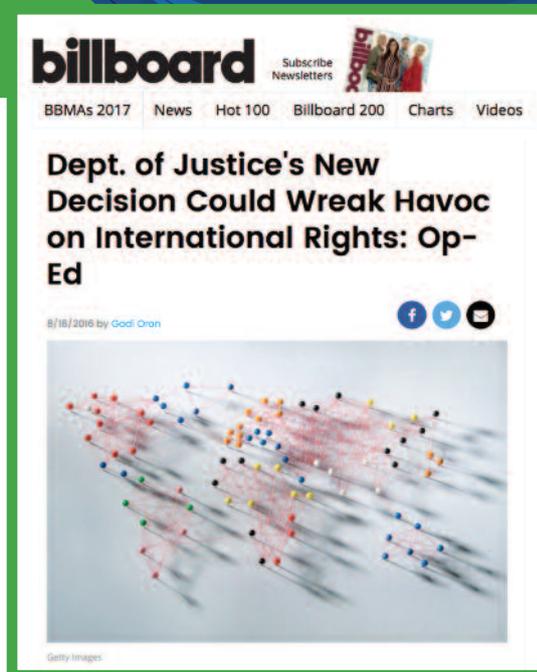
Le Comité Canada/Etats-Unis continue de suivre le débat sur la réforme du droit d'auteur et des licences.

ETATS-UNIS

Révision des « consent decrees » et « full work licenses »

Courant 2016, le Département de la Justice des Etats-Unis (DoJ) a décidé que, conformément aux « consent decrees » régissant leurs activités, les sociétés ASCAP et BMI devaient délivrer des licences couvrant l'intégralité absolue des droits d'une œuvre plutôt que des intérêts fractionnels ou « full work licenses ». Depuis toujours, chacune des deux organisations américaines gérant les droits d'exécution délivre des licences couvrant uniquement la part de chaque composition qu'elle représente.

L'ASCAP et BMI ont dénoncé cette décision regrettable avec l'appui de la CISAC, qui a publiquement fait part de ses préoccupations dans une déclaration publiée le 4 août. Pour la CISAC, au lieu de moderniser les « consent decrees » et d'améliorer les systèmes de licences en vue de les adapter à l'ère numérique, la décision du DoJ risque de perturber inutilement l'efficacité du système de gestion collective et, par conséquent, de porter préjudice aux créateurs de musique comme aux utilisateurs.



Dans une plus longue prise de position publiée dans Billboard, le Directeur Général de la CISAC Gadi Oran a mis en garde contre les répercussions internationales de cette décision pour les créateurs. « Le système international de gestion collective des droits, qui repose sur des accords de représentation réciproque et sur la liberté de choix des titulaires de droits, pâtira d'un tel niveau d'intervention de l'Etat à une période où il a plus que jamais besoin de soutien », a-t-il déploré.

BMI a introduit un recours afin que son tribunal tarifaire réexamine la décision du DoJ et ledit tribunal a estimé que BMI est habilité à délivrer des licences uniquement pour la part de la composition représentée par ses membres. Le DoJ a fait appel à son tour et la décision est en suspens.

Réforme du droit d'auteur

La Chambre des Représentants continue de préparer la réforme du droit d'auteur aux Etats-Unis. La Commission des lois a tenu plusieurs auditions à travers le pays pour réunir des informations et des avis sur le meilleur moyen de moderniser et d'améliorer le fonctionnement de l'Office du droit d'auteur et légiférer en conséquence.

Ce processus pourrait aboutir à une réorganisation de l'Office du droit d'auteur, du mode de désignation de son responsable et de ses méthodes de travail.

Copyright Royalty Board

Le « Copyright Royalty Board », un collège de trois juges administratifs nommés par le Registraire du droit d'auteur, a récemment commencé les audiences (1^{re} d'une série de 3 phases) qui détermineront les taux réglementaires pour les droits de reproduction mécanique et les conditions applicables aux enregistrements originaux pour la période 2018-2022.

CANADA

En 2017, la Loi canadienne sur le droit d'auteur doit faire l'objet d'une révision obligatoire par un comité parlementaire. De nombreux enjeux de cet examen intéressent directement les titulaires de droits, notamment :

L'allongement de la durée de protection de 50 ans à 70 ans après le décès de l'auteur.

Inchangée depuis 1921, la durée de protection du droit d'auteur au Canada n'est pas conforme aux normes internationales et aux durées appliquées par la majorité de ses principaux partenaires commerciaux, y compris les Etats-Unis, l'Union européenne, l'Australie et bien d'autres, qui accordent aux créateurs une protection s'étendant à la vie de l'auteur et 70 ans après sa mort. La durée actuelle de « 50 ans après le décès de l'auteur » désavantage les créateurs canadiens au niveau national comme à l'étranger et doit être modifiée.



La réduction du nombre d'exceptions au droit d'auteur

prévu par la Loi et/ou la réduction de leur champ d'application. Le Canada est l'un des pays dont la législation prévoit le plus d'exceptions au droit d'auteur. Le champ d'application de l'« exception d'utilisation équitable », notamment, a été élargi et interprété de manière très libérale par les tribunaux, y compris la Cour Suprême du Canada. Cette situation a entraîné une réduction significative des revenus des ayants droit et un déséquilibre qu'il convient de corriger entre les titulaires de droits et les utilisateurs. •

AMERIQUE LATINE ET CARAIBES : LES DROITS AUDIOVISUELS DONNENT LA CADENCE

25 PAYS
51 SOCIÉTÉS
MONTANTS COLLECTÉS 610 MIO \$ US

C'est en Amérique latine que les efforts de lobbying ont rencontré le plus de succès avec les progrès du droit à rémunération pour les auteurs audiovisuels.

La campagne audiovisuelle

La campagne pour le droit inaliénable à rémunération des auteurs audiovisuels a fait d'important progrès dans la région en 2016. Le Chili a vu l'aboutissement d'un processus engagé en 2014 avec l'adoption à l'unanimité de la nouvelle Loi Ricardo Larraín (n°20.959) par le Sénat en août 2016 et sa ratification par la Présidente Michelle Bachelet en octobre 2016. C'est le résultat d'un lobbying intense mené conjointement par la CISAC, W&DW et la société locale ATN.

Cette loi, qui doit son nom à Ricardo Larraín, réalisateur chilien maintes fois primé et décédé depuis, accorde pour la première fois aux réalisateurs et scénaristes d'une œuvre audiovisuelle un droit inaliénable et non-transférable à rémunération. Elle définit aussi le cadre de la gestion collective des revenus générés par la rediffusion des œuvres audiovisuelles (*plus de détails page 42*).

En Colombie, l'influente parlementaire Clara Rojas a déposé un projet de loi similaire. Adopté par la Chambre des Représentants, il doit désormais être examiné par le Sénat. En matière de gestion collective des droits des



Signature de la Loi Ricardo Larraín par la Présidente chilienne Michelle Bachelet le 10 octobre 2016, en présence des filles de Ricardo Larraín.

créateurs audiovisuels, deux sociétés ont vu le jour : la Directores Audiovisuales Sociedad Colombiana (DASC) pour les réalisateurs et REDES – Red Colombiana de Escritores Audiovisuales pour les scénaristes. Toutes deux sont membres provisoires de la CISAC.

Prochain objectif : le Brésil. Des discussions ont été engagées avec le Ministère de la Culture, qui s'est dit favorable à une loi instaurant un droit à rémunération pour les auteurs audiovisuels. Au Chili, la société dramatique ATN fixe actuellement ses tarifs et s'apprête à engager les négociations avec les radiodiffuseurs.



Le Directeur Régional Santiago Schuster présente le Rapport sur les collectes mondiales 2016 sur Radio France Internationale.



Ricardo Larraín décédé depuis, lors d'une rencontre avec la Présidente chilienne Michelle Bachelet.

Pour un traitement équitable des auteurs par les grands utilisateurs en Amérique centrale

La CISAC soutient les plus petites sociétés d'Amérique centrale dans leur difficile mission de négociation avec les grands télédiffuseurs. Le bureau régional de la CISAC leur offre un soutien, des informations sur le marché et des conseils sur les meilleures pratiques internationales pour les aider à obtenir des taux équitables.

Formation sur les règles de prise de décision et la gouvernance

Les règles de prise de décision sont essentielles pour l'efficacité des sociétés membres de la CISAC. Pour soutenir les OGC de la région, la CISAC a donc organisé un séminaire portant sur les principaux aspects de la prise de décision : responsabilité juridique et organisationnelle des Conseils d'administration et décisions de la direction sur le budget, l'acquisition d'actifs et les placements financiers à court terme.

Par ailleurs, le Professeur Alfredo Enrione, spécialiste de la gouvernance des entreprises, a assuré un séminaire sur les outils de la CISAC et la bonne gouvernance, qui a attiré les dirigeants de 17 sociétés. Ce groupe a recommandé que le Comité régional établisse des propositions portant sur les meilleures pratiques et les règles de prise de décision lors de sa réunion d'avril 2017.

La CISAC a continué à travailler en étroite collaboration avec les Offices du droit d'auteur de la région et organisé la réunion du « Groupe de Montevideo », une rencontre annuelle entre décideurs de plusieurs pays de la région.

Plus spécifiquement, en 2016, la signature d'un accord entre la CISAC, la SAYCO et le Gouvernement colombien a permis d'intensifier la formation et le soutien technique apporté à la société colombienne et de renforcer les relations avec les pouvoirs publics.

Promotion du droit de suite en Argentine et au Mexique

La CISAC soutient les sociétés locales SAVA (Argentine) et SOMAAP (Mexique) pour la mise en œuvre du droit de suite. En Argentine, le bureau régional a coordonné plusieurs réunions avec les parlementaires et les autorités, et soutenu la SAVA dans ses efforts de promotion du projet de loi auprès de la Chambre des Députés après son approbation par le Sénat en 2015.

Au Mexique, où la loi a été adoptée mais n'est pas encore appliquée, la CISAC aide la SOMAAP et l'Office du droit d'auteur (INDAUTOR) pour garantir sa bonne mise en œuvre. Conformément à la loi, le tarif fixé par la SOMAAP doit d'abord être validé par l'administration.



De gauche à droite :

Eduardo de Freitas – AGADU – Directeur Général adjoint, Directeur du Département juridique et Président de la Commission Juridique régionale de la CISAC.

Luis Cecilio Orozco – SACM – Directeur des Licences et des Collectes, Président du Protocole d'accord de Mexico.

Santiago Schuster – Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC.

Carlos Bahamóndez – Assistant du Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes.

Renforcement de la coopération avec les universités

Les partenariats avec l'université sont un aspect de plus en plus important du travail de la CISAC en Amérique latine. L'objectif est de susciter l'intérêt des universitaires, chercheurs et étudiants et de faire passer l'idée que la propriété intellectuelle est un moteur incontournable de l'économie des pays d'Amérique latine. Le projet a réuni des professeurs de 12 universités de la région et d'Espagne.

Suite à une première conférence à Santiago du Chili en avril 2016, une seconde est prévue à Bogota en 2017 en collaboration avec plusieurs universités colombiennes. •



AFRIQUE : TERRE D'OPPORTUNITES ET DE DEFIS

31 PAYS
36 SOCIÉTÉS
MONTANTS COLLECTÉS 69 MIO \$ US

Avec son nouveau Directeur Régional, la CISAC élabore une nouvelle stratégie et renforce ses partenariats.

Le secteur de la création, et les sociétés d'auteurs en particulier, sont au cœur du programme de développement durable de l'Afrique. Ils offrent des opportunités considérables pour l'économie et l'emploi, ainsi qu'un bon moyen pour des pays traditionnellement dépendants des matières premières de se diversifier dans de nouveaux secteurs porteurs.

Des collectes en forte croissance

Après être restées stables pendant quatre ans, les collectes des sociétés africaines ont enregistré une croissance significative en 2015 pour atteindre les 69 millions de dollars, selon le Rapport sur les collectes mondiales 2016. L'Algérie, l'Afrique du Sud et le Kenya sont des moteurs de la croissance en Afrique.

Les OGC sont le pilier de la monétisation des industries créatives. Le travail de la CISAC vise à aider ses sociétés africaines à se doter des compétences institutionnelles et professionnelles nécessaires pour assurer une juste rémunération aux créateurs.

Sensibilisation au droit d'auteur

Parallèlement aux immenses opportunités qui s'offrent à elles, de nombreuses sociétés connaissent aussi de grandes difficultés. Il est indispensable de renforcer la sensibilisation au droit d'auteur, le soutien des décideurs politiques et le système de collecte dans de nombreux pays.



De g. à d. :
Azzedine Mihoubi – Ministre algérien de la Culture
Abdelmalek Sellal – Premier Ministre algérien
Eric Baptiste – Président du CA de la CISAC
Samuel Mbende – Compositeur, Président de la PACSA – Cameroun

Par exemple, sur quelque 150 stations de radio au Burkina Faso, seules 50 s'acquittent des droits de diffusion sur les œuvres musicales selon le Bureau burkinabé du Droit D'Auteur (BBDA). En Ouganda, la société locale rapporte que 15 stations de radio seulement sur 200 payent des droits d'auteur.

Objectifs clés

Nommé fin 2016, le nouveau Directeur Régional Afrique, Samuel Sangwa, élabore une nouvelle stratégie pour l'Afrique. Ancien Coordinateur de projet pour l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA), il a consacré



En Algérie, le Salon de la créativité 2017 « Pour un monde meilleur, créons, innovons ! » n'est pas passé inaperçu dans les médias.

ces 10 dernières années à collaborer à de nombreux projets de développement et initiatives de promotion du droit d’auteur avec diverses OGC et agences de développement régionales et internationales. L’une de ses priorités pour 2017 est d’établir un plan stratégique de développement pour les sociétés africaines.

Objectifs clés des mois à venir pour l’Afrique : instaurer et développer les redevances pour copie privée, renforcer le pouvoir de négociation des OGC face à l’influence des grands opérateurs de téléphonie mobile, améliorer les relations avec les grands utilisateurs tels que les intermédiaires et les services numériques, améliorer la communication avec les utilisateurs et faire pression sur les décideurs politiques.

Les sociétés se sont réunies lors de deux rencontres régionales, notamment pour des activités d’aide au développement proposées dans le cadre d’ateliers spécifiques – l’un pour les pays francophones à Alger du 21 au 24 mai et l’autre pour les pays anglophones et lusophones à Harare du 5 au 9 juin. Ce dernier permettra à la CISAC et l’ARIPO de mettre en place leur toute première activité de développement conjointe aux termes du Protocole d’accord signé en février 2017.



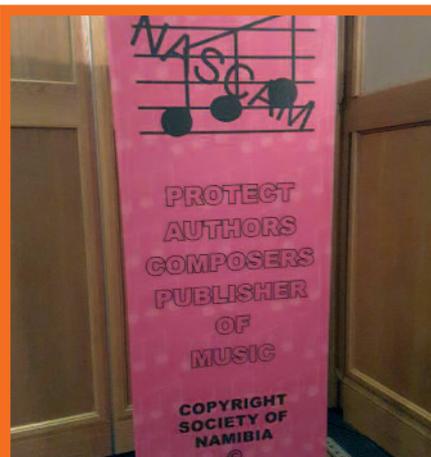
« Même les stations de radio ne respectent pas les droits des auteurs » – Sami Bencheikh El-Hocine, membre du Conseil d’administration de la CISAC et Directeur Général de l’ONDA interviewé par le magazine à grand tirage Jeune Afrique.

EVENEMENTS CLÉS 2016-2017



L’ARIPO ET LA CISAC UNISSENT LEURS FORCES POUR LES CREATEURS AFRICAINS

En février 2017, la CISAC et l’African Regional Intellectual Property Organisation (ARIPO) ont signé un Protocole d’accord à Harare (Zimbabwe). Cet accord porte sur les activités liées au droit d’auteur, le partage des connaissances techniques, l’éducation et la formation des sociétés des 19 états membres de l’ARIPO.



FORMATION EN NAMIBIE

En juillet 2016, à l’invitation de la NASCAM, la réunion du Comité Africain a attiré 31 représentants de 25 pays. Il y a été question des différentes priorités de la CISAC en Afrique et ailleurs. Les pays lusophones en ont également profité pour s’unir, avec le soutien de la SPA, autour d’un projet visant à renforcer la coopération et le développement des membres de la CISAC de langue portugaise. Des formations ont également été assurées sur l’outil Produits et Charges de la CISAC.



ACCORD ENTRE WRITERS & DIRECTORS WORLDWIDE ET LA FÉDÉRATION PANAFRICAINNE DES CINÉASTES

L’adoption universelle d’un droit à rémunération pour les créateurs audiovisuels était le thème principal de deux débats de créateurs organisés lors du festival du cinéma FESPACO 2017 au Burkina Faso. Un nouvel accord de collaboration a été signé avec la Fédération panafricaine des cinéastes (FEPACI) ; il ouvre la voie à une future coopération sur les enjeux liés au droit d’auteur avec cette organisation influente. •

ASIE-PACIFIQUE : LA CISAC MET LE CAP SUR LA CHINE

17 PAYS
30 SOCIÉTÉS
MONTANTS COLLECTÉS 1 360 MIO \$ US

Priorités : développer le droit d'auteur en Chine, en Corée du Sud et en Indonésie, renforcer la gestion collective des répertoires non musicaux et apporter un soutien ciblé aux membres.

Des collectes en hausse

Les 30 membres de la CISAC de la région Asie-Pacifique ont collecté au total 1 360 millions de dollars (1 255 Mio €), soit 14,2 % des collectes mondiales du réseau CISAC en 2015.

Les collectes totales ont augmenté par rapport à l'année précédente, en particulier grâce aux bons résultats au Japon, en Australie et en Corée du Sud enregistrant les meilleurs résultats. L'Indonésie et Macao ont connu une croissance de plus de 50 %.

En Corée du Sud, la CISAC se bat activement pour amender la loi sur le droit d'auteur afin de supprimer les restrictions qui s'appliquent au droit d'exécution publique et d'augmenter significativement le nombre de licences délivrées. Le système coréen prive en effet les créateurs du droit de contrôler et d'autoriser sous licence l'exécution de leurs œuvres dans des locaux commerciaux tels que les cafés, restaurants, magasins (d'une surface inférieure à 3 000 m²) et nombre d'autres établissements.

L'Indonésie et la Malaisie ont récemment adopté un système de licence conjointe obligatoire pour les droits d'auteur et les droits voisins.



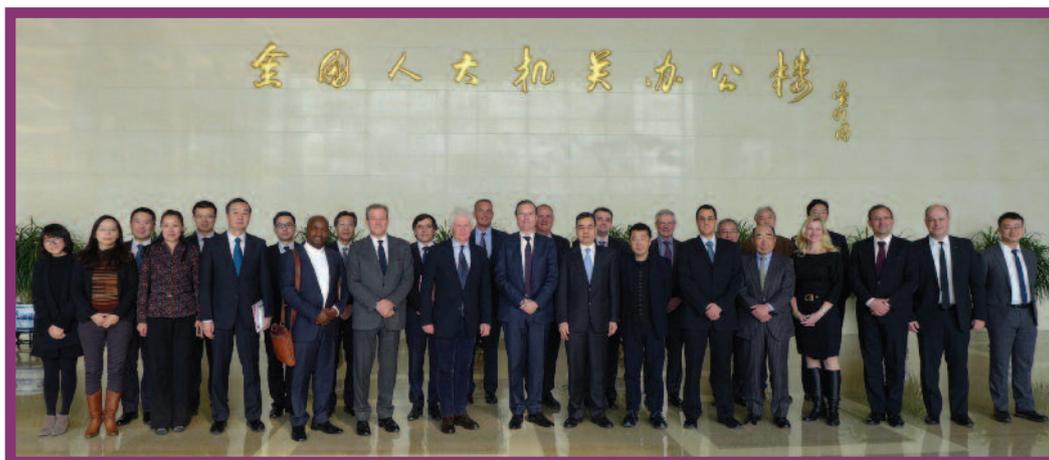
Réunion du Comité Asie-Pacifique, novembre 2016.

La CISAC travaille en étroite collaboration avec les pouvoirs publics indonésiens et malaisiens pour s'assurer de l'équité du système.

Le Comité Asie-Pacifique (CAP) s'est réuni deux fois au cours de l'année écoulée, à Bangkok en mai 2016 et à Pékin en décembre. Plus de 40 représentants de 14 sociétés ont discuté de thèmes comme le transfert de la valeur, la radiodiffusion, les licences pour le câble et le satellite, les cinémas et les karaokés, la coopération régionale pour les licences d'exploitation de la musique en ligne et les accords entre OGC. Le CAP concentrera ses efforts sur ces questions dans l'optique d'améliorer les collectes dans la région.

Cap sur la Chine

En novembre et décembre 2016, plusieurs événements clés ont marqué une évolution significative de l'implication de la CISAC en Chine, notamment par la tenue, pour la toute première fois, de la réunion du Conseil d'administration à Pékin ainsi qu'une réunion avec la Commission des affaires législative du Congrès National du Peuple et le Forum mondial des Créateurs.



La réunion avec la Commission des affaires législatives du Comité permanent du Congrès National du Peuple en novembre 2016 (également illustrée ci-dessous).

Droit de suite des artistes visuels

Le droit de suite fait partie des dispositions d'un projet de loi visant à amender la Loi chinoise sur le droit d'auteur. La CISAC a appelé les artistes chinois à soutenir sa campagne dans ce domaine (*voir compte rendu détaillé page 45*). En 2016, la CISAC a également organisé trois séminaires en Chine et publié un nouvel livret sur « Le droit d'auteur pour les artistes visuels ».

Au Japon, la CISAC soutient les efforts de lobbying de la JASPAR pour instaurer le droit de suite dans ce pays. En février 2017, elle a organisé une série d'événements autour du droit de suite et diffusé une version japonaise de son guide du droit de suite. Une délégation de la CISAC a rencontré le Commissaire de l'Agence pour les Affaires Culturelles en charge du droit d'auteur pour plaider en faveur de son adoption par le Japon.

La CISAC a également coorganisé une conférence avec la JASPAR et le Centre de recherche sur le droit de la propriété intellectuelle (RCLIP) de l'université Waseda (*voir page 45*).

Droit à rémunération des créateurs audiovisuels

La campagne audiovisuelle (*lire page 38*) est une autre grande priorité en Asie-Pacifique. En Chine, la CISAC soutient le projet d'amendement de la loi sur le droit d'auteur qui reconnaît aux créateurs audiovisuels la paternité de l'œuvre et un droit inaliénable à rémunération.

L'étude qu'elle a commandée sur « Une rémunération équitable pour les créateurs audiovisuels en Chine » a permis d'attirer l'attention des responsables politiques sur la question. Une version en chinois de la brochure « Et si... les scénaristes et réalisateurs bénéficiaient d'un droit à rémunération ? » a été distribuée aux réalisateurs avec l'aide du Vice-Président de la CISAC Jia Zhang-ke et de l'Association des réalisateurs chinois. La CISAC continuera à communiquer autour de cette campagne avec les créateurs audiovisuels de Chine, Taïwan et Hong Kong.



LE FORUM MONDIAL DES CREATEURS PREND SES QUARTIERS A PEKIN

WORLD CREATORS FORUM 全球创作者论坛

Beijing, 28/11/2016

En novembre 2016, le Forum mondial des Créateurs s'est tenu pour la première fois en Chine. Plus de 250 créateurs, représentants des pouvoirs publics, professionnels du secteur et invités de 30 pays et territoires se sont réunis autour de la question centrale : « Comment instaurer un écosystème de la création durable dans l'environnement numérique ? ».

Le Directeur Général de l'Administration du droit d'auteur de Chine Yu Cike a expliqué, au nom du Ministre Nie Chenxi, les récents changements apportés à la loi chinoise sur le droit d'auteur. Le Vice-Président de la China Law Society, Zhang Wenxian, et le Vice-Président de la CISAC, Jia Zhang-ke, ont également pris la parole et souligné les avantages qu'apporterait l'instauration d'un droit à rémunération pour les réalisateurs et scénaristes en Chine : « Un tel droit contribuera à attirer de nouveaux talents vers l'industrie du cinéma et à développer le marché du film chinois. »

Le Forum a également été marqué par la création de l'Asia-Pacific Music Alliance (APMA), qui réunit les auteurs de musique de toute la région. L'Asie-Pacifique rejoint ainsi l'Afrique, l'Europe, l'Amérique latine et l'Amérique du Nord pour unir les créateurs de musique au sein d'alliances membres du CIAM. Une déclaration de principes et d'intentions a été signée par les créateurs de 15 territoires, dont l'Australie, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande, Taïwan, la Thaïlande, la Corée du Sud, le Japon et le Vietnam.

Les participants se sont penchés sur des thèmes comme le transfert de la valeur dans l'économie numérique, « Le rôle des sociétés d'auteur au XXI^e siècle » et « Les enjeux actuels de la gestion collective ». S'adressant respectivement aux créateurs de musique, aux artistes visuels et aux créateurs audiovisuels, trois tables rondes ont été consacrées à Fair Trade Music, la campagne pour le droit de suite et la campagne audiovisuelle. Sur le plan des collaborations, Images Copyright Society of China et le CIAGP ont signé un Protocole d'accord sur une future coopération. •



LES SIX GRANDES PRIORITES DE LA CISAC

**PAGE 38 / TRANSFERT DE LA VALEUR :
UN APPEL INTERNATIONAL
A L'ACTION**

**PAGE 42 / LA LUTTE POUR LES DROITS
DES AUTEURS AUDIOVISUELS
PORTE SES FRUITS**

**PAGE 45 / PROMOUVOIR
LE DROIT DE SUITE**

**PAGE 48 / GOUVERNANCE,
PROFESSIONNALISME
ET ACCOMPAGNEMENT**

**PAGE 50 / INNOVATION :
NORMES ET IDENTIFIANTS**

**PAGE 52 / FORMATION
ET SENSIBILISATION**

TRANSFERT DE LA VALEUR : UN APPEL INTERNATIONAL A L'ACTION



La CISAC profite de son rayonnement international pour réclamer le traitement équitable des créateurs partout dans le monde.

Rémédier au défi du transfert de la valeur est la toute première priorité de la CISAC aujourd'hui. La CISAC met à profit son influence internationale et son expertise pour soutenir les campagnes locales et convaincre les décideurs politiques en Europe et dans les autres régions.

La question du transfert de la valeur résulte de l'évolution rapide du marché numérique. Les utilisateurs finaux ont un accès sans précédent aux contenus via toutes les plateformes possibles et imaginables, à commencer par les services de streaming tant gratuits que par abonnement.

Ne serait-ce qu'en Europe, selon une étude menée en 2015 par Roland Berger à la demande du GESAC, le marché des services numériques a été estimé à 22 milliards d'euros.

Cependant, cet essor a aussi eu d'importantes répercussions négatives sur les créateurs, qui voient les revenus qui leur reviennent de droit détournés par certains grands acteurs du numérique. Cette répartition des revenus au profit de ceux qui mettent à disposition, assurent la promotion et monétisent les contenus, et au détriment de ceux qui les créent et investissent dans ces contenus, est fondamentalement inéquitable. Elle met particulièrement en danger les créateurs locaux et, par conséquent, la diversité culturelle.



J.-M. Jarre : « Le transfert de la valeur est une distorsion du marché »

Dans un point de vue publié en février dans le quotidien italien La Stampa, le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre a bien résumé la situation : « A l'heure actuelle, certains des plus grands services musicaux en ligne au monde prospèrent sur le dos de la créativité et ne payent quasiment rien en retour. Cette situation est inéquitable. C'est une distorsion du marché qui freine la croissance des secteurs créatifs. »

“ A l'heure actuelle, certains des plus grands services musicaux en ligne au monde prospèrent sur le dos de la créativité et ne payent quasiment rien en retour. Cette situation est inéquitable. C'est une distorsion du marché qui freine la croissance des secteurs créatifs ”

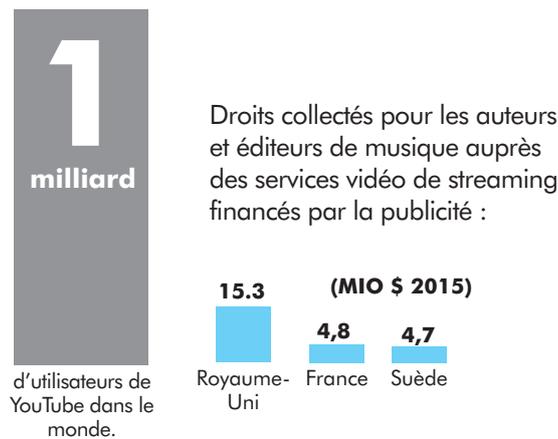
Jean-Michel Jarre

La consommation explose – mais pas les revenus des créateurs

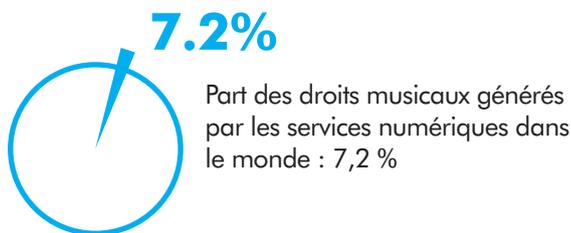
Les services de contenus générés par l'utilisateur (CGU) constituent la principale source de musique à la demande et sont donc le nœud du problème du transfert de la valeur. Les plateformes participatives comme YouTube attirent un vaste public amateur de musique avec plus d'un milliard d'utilisateurs dans le monde, selon Google.

On estime que YouTube fédère à lui seul au moins 800 millions d'utilisateurs de musique à l'échelle mondiale (Midia Research).

Pourtant, les données du Rapport sur les collectes mondiales 2016 de la CISAC pour certains pays donnent à réfléchir :



Source : Rapport sur les collectes mondiales 2016 de la CISAC/Susan Butler*



* Ces revenus ne comprennent ni les versements de minimum garantis, ni les paiements anticipés ou découlant de règlements juridiques. S'agissant d'une première tentative pour synthétiser les données des sociétés et des éditeurs, ces chiffres reposent sur les informations disponibles les plus fiables et peuvent omettre certains revenus.

La CISAC s'efforce de trouver une solution

En 2016, c'est en Europe que l'opportunité d'agir sur le transfert de la valeur au niveau législatif s'est concrétisée. Le GESAC, la CISAC et le CIAM ont estimé que les propositions publiées par la Commission européenne en septembre 2016 constituaient un premier pas dans la bonne direction. Elles doivent être examinées par le Parlement européen à l'été 2017. Les principes pour lesquels les auteurs se battent en Europe sont les mêmes que partout ailleurs – des Etats-Unis, où l'Office du droit d'auteur a engagé une consultation sur les règles qui codifient la responsabilité des services en ligne dans le cadre d'une révision plus large de la Loi dite DMCA, à l'Australie, où les créateurs se sont opposés aux propositions du Gouvernement d'étendre les exemptions de responsabilité applicables aux fournisseurs de services.

Un environnement qui encourage l'essor des industries créatives et la diversité culturelle doit mettre tous les créateurs sur un pied d'égalité

Législation sur le droit d'auteur et règles de limitation de responsabilité

Un environnement propice à l'essor des industries créatives et à la diversité culturelle doit mettre tous les créateurs, mais aussi les différents types de services numériques, sur un pied d'égalité. D'où la nécessité d'appliquer la loi à tous les services en ligne qui jouent un rôle déterminant dans la mise à disposition des œuvres protégées par le droit d'auteur telle qu'elle s'applique aux services de streaming par abonnement.

En second, il convient d'empêcher ces services en ligne d'abuser des règles dites « de limitation de responsabilité ». Ces règles ont été prévues pour protéger les entreprises qui assuraient de véritables services d'hébergement passif à la naissance d'Internet. Aujourd'hui, certains des acteurs numériques les plus influents au monde s'en servent pour éviter de devoir négocier des licences en bonne et due forme, ou pour obtenir des tarifs anormalement bas.

Revendications de la CISAC :

- Les fournisseurs de services en ligne qui jouent un rôle actif dans le stockage et l'accès aux œuvres protégées doivent être reconnus comme rocédant à un « acte de communication au public » – et donc tenus de conclure des accords de licences avec les ayants droit.
- Que ces intermédiaires ne soient pas autorisés à invoquer une exemption de responsabilité en vertu d'une application anachronique des règles de limitation de responsabilité.

La CISAC a soumis sa position sur les propositions de l'Union Européenne connues sous le nom de « Copyright Package » en mars 2017. Elle a adopté une déclaration internationale de principe sur le transfert de la valeur, un outil précieux de lobbying dans les pays qui débattent actuellement d'une réforme du droit d'auteur. C'est le cas de la Chine, où de nouvelles règles sur la responsabilité des fournisseurs de services en ligne sont justement à l'étude.

GROS PLAN SUR LE CIAM, UN RESEAU MONDIAL DE CREATEURS



Le Conseil International des Auteurs de Musique (CIAM) est un organe consultatif de la CISAC qui offre une organisation-cadre aux auteurs et compositeurs de musique du monde entier. Son objectif principal – promouvoir les intérêts professionnels, économiques et moraux des auteurs de musique – prend une dimension de plus en plus internationale à l’heure où la distribution numérique s’affranchit des frontières nationales.

Au cours de cette année extrêmement productive, le CIAM a continué à développer son réseau d’alliances partenaires. En Amérique du Sud, il a soutenu l’Alianza Latinoamericana de compositores y autores de musica (ALCAM) dans l’organisation de son Assemblée Générale à Mexico. En Afrique, il a aidé la Pan-African Composers and Songwriters Alliance (PACSA) à accroître son influence dans la région – des efforts couronnés par son intervention au Forum économique mondial sur l’Afrique organisé au Rwanda.

En Europe, le CIAM a maintes fois rencontré les associations d’artistes interprètes et les éditeurs indépendants pour discuter de leurs problèmes communs et participé à des débats de créateurs sur la proposition de réforme de l’UE afin de faire entendre ses positions sur le transfert de la valeur.

Son co-Vice-Président, Simon Darlow, a ainsi déclaré : « Comme l’a dit à juste titre le Président de la Commission, les créateurs sont les « joyaux de la couronne » de l’Europe. Ils ont droit à une part équitable de l’immense fortune générée par des plates-formes comme YouTube. Le Parlement et le Conseil européens doivent saisir cette opportunité de créer une réforme modèle du droit d’auteur qui favorise la créativité partout dans le monde. »



Le CIAM veut voir cesser le recours abusif à des règles anachroniques de limitation de responsabilité.

« Les règles de limitation de responsabilité ne sont rien d’autre qu’un permis de voler », a déclaré l’autre co-Vice-Président du CIAM, Eddie Schwartz.

Sur le plan des projets de coopération, le Conseil a notamment accordé la priorité à Fair Trade Music et annoncé tout récemment la création de l’Asia-Pacific Music Creators Alliance (APMA) à l’occasion du Forum mondial des Créateurs de Pékin.



Chaque alliance mettra son expertise internationale et sa diversité de points de vue au service de notre travail de lobbying

Lorenzo Ferrero



« Le CIAM dispose désormais d’un véritable réseau mondial de créateurs », souligne son Président, Lorenzo Ferrero. « Chaque alliance mettra son expertise internationale et sa diversité de points de vue au service de notre travail de lobbying ».

Le CIAM a trois grandes priorités internationales pour 2017-18 : la promotion du projet Fair Trade Music, la lutte contre le transfert de la valeur induit par les lois qui fixent les règles de limitation de responsabilité et une étude sur l’émergence de la Blockchain. Technologie facilitant les transactions directes de pair-à-pair (P2P), la Blockchain sera analysée par un nouveau groupe de travail chargé d’évaluer son impact pour les créateurs. •

LA CAMPAGNE FAIR TRADE MUSIC GAGNE DU TERRAIN



Le CIAM contribue à promouvoir la campagne Fair Trade Music (FTM). Ce projet vise à fournir une certification indépendante, qui encourage l'émergence d'une économie musicale équitable. L'année écoulée a vu la sortie du tout premier produit certifié Fair Trade Music : l'album « PersonA » d'Edward Sharpe and the Magnetic Zeros. Depuis octobre, le nouveau site Internet www.fairtrademusicinternational.org offre un portail d'information facile d'accès et la possibilité d'introduire une demande de certification.

Avec le soutien du CIAM, le nouveau conseil d'administration de Fair Trade Music International (FTMI) a renforcé sa collaboration avec les éditeurs, les artistes interprètes, les intermédiaires en ligne et les créateurs de musique des quatre coins du globe. En 2016-2017, le projet a été présenté au Forum mondial des Créateurs de Pékin, au Congrès du CIAM de Londres, à l'Assemblée Générale de l'ALCAM à Mexico et au Conseil d'administration de la CISAC au Canada.

Ce dernier a approuvé la création d'un fonds dédié à FTMI administré par la CISAC, qui permettra aux sociétés d'auteurs de contribuer à ce projet capital. FTMI a également mis en place des plates-formes régionales pour étendre

son empreinte au-delà du monde anglophone, en particulier en direction de l'Amérique latine et des territoires lusophones.

La campagne continue de mettre l'accent sur le problème du transfert de la valeur. « Le principal enjeu international pour l'année à venir est de renforcer la pression sur le législateur afin de trouver une solution au détournement des lois sur les règles de limitation de responsabilité », a déclaré l'Administrateur de FTMI et Co-Vice-Président du CIAM Eddie Schwartz. « En réglant ce problème, les décideurs ont le pouvoir de rééquilibrer la situation des créateurs de musique et d'instaurer une nouvelle économie musicale à la fois durable et équitable pour tous les maillons de la chaîne de valeur. » •

“

Le principal enjeu international pour l'année à venir est de renforcer la pression sur le législateur afin de trouver une solution au détournement des lois sur les règles de limitation de responsabilité

Eddie Schwartz

”

LA LUTTE POUR LES DROITS DES AUTEURS AUDIOVISUELS PORTE SES FRUITS

Les succès remportés en Amérique latine montrent toute l'importance de La campagne audiovisuelle de Writers & Directors Worldwide.

Les scénaristes et réalisateurs sont souvent les créateurs les plus mal lotis de l'industrie cinématographique. Pourtant, l'ensemble du secteur – qui génère des dizaines de milliards de dollars à l'échelle mondiale – dépend de leur travail. La CISAC travaille avec Writers & Directors Worldwide (W&DW) et l'ensemble des sociétés audiovisuelles pour faire bouger les choses.

Lancée en 2015 à Pékin, la campagne audiovisuelle propose d'amender et d'harmoniser la législation pour garantir aux scénaristes et réalisateurs de toutes les régions un droit incessible et inaliénable à rémunération. Cette mesure simple permettrait de leur assurer une juste rémunération liée au succès des œuvres qu'ils ont créées.

Dans de nombreux pays comme la France, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, l'Estonie, la Pologne, l'Inde et l'Argentine, la législation ou les pratiques en vigueur sur le marché reconnaissent les droits des créateurs audiovisuels.

Toutefois, la très grande majorité des pays, même ceux qui possèdent une industrie du film et de la télévision florissante, n'ont toujours pas légiféré sur la question.



Les représentants du FESPACO et de W&DW à Ouagadougou (Burkina Faso) en février 2017, unis pour défendre la juste rémunération des créateurs audiovisuels.

Nouvelles lois et nouvelles sociétés

Jusqu'ici, les plus grandes avancées ont été enregistrées en Amérique latine (voir le rapport régional page 30). Suivant l'exemple de l'Argentine, le Chili et la Colombie ont adopté ou sont sur le point d'adopter une loi qui reconnaît les droits des auteurs audiovisuels et ouvre la voie à la création de nouvelles sociétés de gestion collective pour les représenter. →

“

Le droit à rémunération des auteurs n'est rien d'autre que cela : un droit. Un droit qui rend honneur au rôle de l'auteur, qui garantit un cinéma de qualité et permet aux créateurs du monde entier de vivre de leur travail

Horacio Maldonado

”

→ Les sociétés de la région ont été le moteur de ces avancées. Horacio Maldonado, Secrétaire Général de DAC et Vice-Président de W&DW a déclaré : « En Amérique latine, La campagne audiovisuelle a permis de faire comprendre que le droit à rémunération des auteurs n'est rien d'autre que cela : un droit. Un droit qui rend honneur au rôle de l'auteur, qui garantit un cinéma de qualité et permet aux créateurs du monde entier de vivre de leur travail. »

Les succès rencontrés en Amérique latine montrent le chemin à suivre dans les autres régions. En Afrique, la dynamique est en marche. Lors du festival du cinéma FESPACO 2017 au Burkina Faso, W&DW a signé un nouvel accord de collaboration avec la Fédération panafricaine des cinéastes (FEPACI) en vue d'une future coopération.



Horacio Maldonado, Secrétaire Général de DAC et Vice-Président de W&DW.

Penser globalement

La CISAC a également initié des changements dans la région Asie-Pacifique. Comme l'a souligné Jia Zhang-ke, réalisateur et scénariste chinois et Vice-Président de la CISAC, lors du Forum mondial des Créateurs de Pékin en novembre 2016, la troisième version du projet de Loi chinoise sur le droit d'auteur reconnaît les scénaristes et réalisateurs en tant qu'auteurs des œuvres audiovisuelles. « Pour l'avenir de notre industrie, notre capacité à vivre de notre travail doit rester un droit inaliénable et non devenir une exception rare », a-t-il déclaré.

La campagne est appelée à cibler de plus en plus les institutions internationales. « Comme pour le droit de suite, l'OMPI est une tribune essentielle pour notre campagne et nous nous tournons aussi vers l'UNESCO pour asseoir la notion d'un droit international des créateurs audiovisuels », a expliqué Yves Nilly.

Pour soutenir ces initiatives et les discussions avec les décideurs politiques, la CISAC a commandé une nouvelle étude universitaire sur l'impact du droit à rémunération des auteurs audiovisuels.



Jia Zhang-ke (au centre) en compagnie d'**Yves Nilly** et du Directeur Régional de la CISAC **Ben Ng**.

Jia Zhang-ke est le parrain de La campagne audiovisuelle. Yves Nilly, le Président de W&DW, espère que le Japon va aussi reconnaître les droits audiovisuels dans un avenir proche.

L'Europe est également restée au cœur des préoccupations en 2016. « Il est essentiel que la nouvelle Directive sur le droit d'auteur de la Commission européenne actuellement à l'étude reconnaisse le droit à rémunération des auteurs audiovisuels », a déclaré Yves Nilly.



Yves Nilly
Président de W&DW

“

**Instaurer un droit à
rémunération performant
est un objectif réalisable.
C'est notre bataille :
convaincre les dirigeants
de tous les pays qu'ils ont
tout à gagner en adoptant
une telle loi**

Yves Nilly

”

4 VERITES DE LA CAMPAGNE AUDIOVISUELLE

- 1 La plupart des scénaristes et réalisateurs ne jouissent pas du droit à une juste rémunération - pour l'utilisation secondaire ou la rediffusion de leurs œuvres.
- 2 Le secteur audiovisuel est un acteur majeur de l'économie - au sein de l'Union Européenne, il génère 2,6 % du PIB et emploie 5,8 millions de personnes.
- 3 L'absence de rémunération porte préjudice aux auteurs les plus précaires et à ceux des pays moins avancés, au détriment de la diversité du secteur.
- 4 Les créateurs qui se lancent dans le métier sont ceux qui sont le plus à risque de devoir renoncer à leurs ambitions - le droit à rémunération est un investissement dans la prochaine génération d'auteurs.



Sur les ondes

La CISAC s'emploie à communiquer au plus grand nombre les progrès dans le secteur des droits des créateurs. Leonardo de Terlizzi, Conseiller juridique, est venu parler de la loi Ricardo Larraín sur RFI Español, un programme diffusé par plus de 300 stations de radio et de télévision partenaires.

FOCUS SUR LES SCENARISTES ET LES REALISATEURS

**ET SI...
LES SCÉNARISTES
ET RÉALISATEURS
BÉNÉFICIAIENT
D'UN DROIT À
RÉMUNÉRATION ?**

Soutenir le combat international en faveur des droits des créateurs audiovisuels

Avec un rôle consultatif, Writers & Directors Worldwide (W&DW) est le conseil des créateurs de la CISAC qui représente les intérêts des créateurs audiovisuels, littéraires et dramatiques.

« Avec la révolution numérique, l'arrivée de nouveaux acteurs a fondamentalement changé le mode de distribution des contenus », explique Yves Nilly, Président de W&DW. « Nous avons compris que nous devons faire entendre notre voix, lutter pour nos droits et que, s'il nous est donné de collecter des revenus sur nos œuvres, la gestion collective est la solution d'avenir, car elle est efficace et adaptée à nos besoins ».

W&DW a joué un rôle majeur dans la mise en place de La campagne audiovisuelle, d'abord lancée en 2015 à Pékin puis relayée en Amérique latine (Bogota, avril 2016) et en Europe (Paris, juin 2016). Depuis, le mouvement n'a cessé de prendre de l'ampleur grâce, entre autres, à une stratégie de communication internationale pour faire passer son message.

La collaboration internationale entre créateurs est primordiale. Par exemple, les réalisateurs et scénaristes espagnols ont organisé un événement pour prouver qu'il est possible d'instaurer un droit à rémunération dans la législation locale sans perturber l'économie du secteur audiovisuel. Le Président de W&DW Yves Nilly insiste : « Les pays dont les lois reconnaissent les droits des auteurs ont aussi une industrie du cinéma et de la télévision florissante. C'est pour cela que nous nous battons : pour convaincre les Etats qu'ils ont tout à gagner en adoptant une loi en ce sens. » •

PROMOUVOIR LE DROIT DE SUITE

Plus de 80 pays reconnaissent déjà le droit de suite. La CISAC réclame l'adoption universelle de ce droit vital.



Aux côtés des sociétés membres d'EVA et des artistes visuels du monde entier, la CISAC a mené la campagne internationale en faveur du droit de suite. Il s'agit d'un enjeu majeur pour les artistes visuels de nombreux pays qui, contrairement aux créateurs d'autres répertoires, n'ont pas la possibilité de tirer un revenu constant de l'utilisation commerciale et de la prise de valeur de leurs œuvres.

Le droit de suite garantit aux créateurs de recevoir un pourcentage du prix de vente lorsque leurs œuvres d'art sont revendues par une salle de vente ou une galerie d'art.

Il joue pour beaucoup dans la capacité des artistes à tirer une juste rémunération du succès de leur œuvre. Il crée en outre plus de transparence sur le marché de l'art et contribue à mieux faire respecter les droits moraux des artistes visuels. Dans les pays qui l'appliquent, il a généré quelque 49,9 millions de dollars de droits collectés et représente 25 % de l'ensemble des collectes mondiales sur les arts visuels selon le Rapport sur les collectes mondiales 2016 de la CISAC.

Travaillant en étroite collaboration avec European Visual Artists (EVA), le Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (GESAC) et ses membres, la CISAC a enregistré des avancées majeures.

\$ US
50
millions

25%

de l'ensemble des collectes mondiales sur les arts visuels sont générées par le droit de suite.

Source:
Rapport sur les collectes mondiales 2016
de la CISAC



La conférence de l'OMPI a rencontré un soutien massif en faveur du droit de suite.

La conférence de l'OMPI appelle à passer à l'action

En 2016, après trois ans de lobbying intensif, l'OMPI a décidé de consacrer une journée de conférence entièrement dédiée à la question du droit de suite avant la réunion de son Comité permanent du droit d'auteur et des droits voisins (SCCR). Lors de cet événement sans précédent organisé le 28 avril 2017, les participants ont examiné l'impact économique du droit de suite sur le marché de l'art et la possibilité d'adopter un futur traité international. Les nombreux créateurs venus au siège de l'OMPI pour l'occasion ont enjoint les décideurs politiques de passer à l'action.



La conférence a été marquée par plusieurs temps forts :

- le soutien au droit de suite exprimé par des artistes de renom de pays de toutes les régions, notamment la France, le Mexique, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon, l'Algérie et le Bénin ;
- la confirmation par une nouvelle étude sur l'impact économique du droit de suite, commandée par l'OMPI et à paraître en septembre, que le droit n'a pas de répercussions négatives sur le prix ou le volume de vente des œuvres d'art ;
- le soutien croissant exprimé par les délégués des Etats membres à la proposition du Sénégal et du Congo afin que l'OMPI continue de promouvoir l'adoption universelle du droit de suite.

Ces développements sont venus étayer les résultats de l'étude universitaire présentée à l'OMPI en novembre 2016 par Sam Ricketson, Professeur de Droit à la faculté de droit de Melbourne, qui concluait que l'adoption du droit de suite contribuerait à offrir aux artistes visuels le même niveau de protection que celui dont jouissent les créateurs des autres répertoires.

“

Une nouvelle étude a confirmé que le droit de suite n'a pas de répercussions négatives sur le prix ou le volume de vente des œuvres d'art

”

Discussion avec les pouvoirs publics, les artistes et les universitaires au Japon

En février 2017, la CISAC a rencontré les autorités japonaises pour promouvoir le droit de suite. Lors d'une réunion avec le Commissaire de l'Agence pour les Affaires Culturelles en charge du droit d'auteur, une délégation de la CISAC a pu plaider en faveur de son adoption par le Japon.



“

Les artistes visuels sont des créateurs dont le travail enrichit nos vies, notre société et notre économie. Tout ce qu'ils demandent en retour, c'est du respect et un traitement équitable en application de la loi

Kazuhiko Fukuoji

”

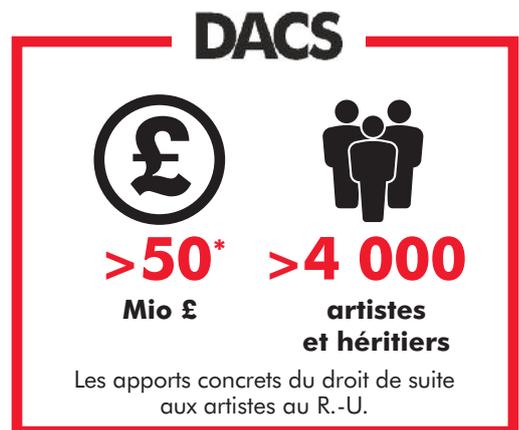
Lors d'une conférence organisée dans les locaux du Centre de recherche sur le droit de la propriété intellectuelle (RCLIP) de l'université Waseda avec le concours de la CISAC et la JASPAR, des spécialistes japonais du droit d'auteur ont présenté un projet de loi en ce sens. Kazuhiko Fukuoji, l'un des artistes visuels les plus célèbres du pays et directeur de la société d'arts visuels JASPAR, a affirmé : « Les artistes visuels sont des créateurs dont le travail enrichit nos vies, notre société et notre économie. Tout ce qu'ils demandent en retour, c'est du respect et un traitement équitable en application de la loi, d'où toute l'importance d'introduire le droit de suite au Japon et dans tous les pays du monde ».

La Chine va de l'avant

La Chine, l'un des plus grands marchés de l'art au monde, n'a pas encore adopté le droit de suite dans sa législation. Pour que cela change, une délégation de la CISAC s'est rendue à Pékin en novembre pour rencontrer la Commission des affaires législatives (CAL) du Comité permanent du Congrès National du Peuple (CNP). Le mouvement bénéficie d'un important soutien auprès des artistes de Chine et de l'ensemble de la région, mais aussi des milieux universitaires et des sociétés d'arts visuels réunis lors du Forum mondial des Créateurs organisé par la CISAC à Pékin (voir page 36).

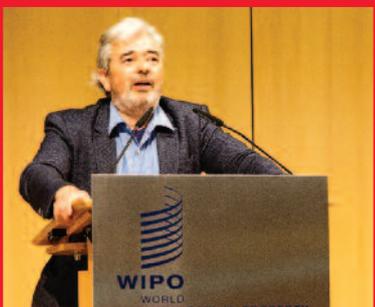
Des avantages non négligeables pour les artistes

Les avantages du droit de suite pour les artistes sont largement étayés par des données montrant l'apport économique de ce droit. En France, l'ADAGP a collecté 12,8 millions d'euros en 2016, dont 5 millions de source étrangère. Au Royaume-Uni, la DACS rapporte avoir réparti **plus de 50 millions de livres à plus de 4 000 artistes et héritiers** depuis l'entrée en vigueur du droit en 2006. En Australie, la collecte du droit de suite a commencé en 2010. En octobre 2016, elle avait déjà généré plus de 4,5 millions de dollars australiens et profité à plus de 1 275 artistes.



* 63 Mio \$ US.

GROS PLAN SUR LE CIAGP



Hervé Di Rosa
Artiste visuel,
Président du Comité
Arts visuels de la CISAC,
Président du CIAGP.

La campagne pour le droit de suite est l'une des principales priorités du Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP), le conseil des artistes visuels de la CISAC. Ses autres grandes priorités ont été abordées lors de son congrès annuel de Vienne en octobre 2016.

Le CIAGP a intensifié son action internationale, notamment en renforçant sa coopération avec l'OMPI à Genève et en rencontrant les pouvoirs publics chinois au Forum mondial des Créateurs de Pékin.

Ses partenariats avec le GESAC et EVA en Europe se poursuivent et il a soutenu, aux côtés de la CISAC, les efforts de lobbying des sociétés locales en Argentine et en Lituanie. Le CIAGP soutient également la création d'une nouvelle société d'arts visuels en Afrique du Sud afin d'aider les artistes locaux à protéger leurs droits dans la perspective de l'entrée en vigueur d'une nouvelle Loi sur le droit d'auteur.

Le Conseil continue de travailler au développement du projet d'empreintes numériques (système de reconnaissance d'images AIR) et a approuvé la nomination d'un Comité de gestion pour superviser sa mise en œuvre. Cet outil permettra aux sociétés d'arts visuels de surveiller l'utilisation de leur répertoire en ligne. Le Comité est actuellement formé par l'ADAGP, BILD-KUNST, la SOFAM, la VEGAP et PICTORIGHT. Le CIAGP s'efforce aussi de faciliter l'octroi de licences pour l'exploitation des œuvres en ligne, notamment avec l'expansion récente de la plate-forme d'octroi de licences OnLineArt (OLA) qui gère les droits à la demande sur les œuvres visuelles.

Le Comité Exécutif élu en 2016 lors du congrès annuel comprend de nombreux représentants d'organismes du secteur. Le Directeur Général de la VEGAP, Javier Gutiérrez Vicén, a été élu Rapporteur Général tandis que les sociétés ADAGP, ARS, Bildkunst, BUS, DALRO, SAVA et Viscopy constituent le comité directeur.

« Cette diversité et cette expertise seront capitales pour aller de l'avant à l'heure où le CIAGP se bat pour l'adoption universelle du droit de suite et l'amélioration des outils qui aident les artistes visuels à vivre de leur travail », a déclaré Hervé Di Rosa, Président du CIAGP.

GOVERNANCE, PROFESSIONALISME ET ACCOMPAGNEMENT

La CISAC s'efforce de mettre la barre toujours plus haut afin d'augmenter les collectes de ses sociétés membres partout dans le monde.

Un cadre professionnel pour nos membres

La CISAC a désormais 8 ans de recul sur la mise en œuvre et le contrôle du respect de ses Règles professionnelles par les sociétés. Elle contrôle le respect des Règles par ses membres par le biais de déclarations en ligne et d'évaluations de conformité.

Depuis leur introduction en 2009, 90 membres de toutes les régions ont été choisis au hasard pour faire l'objet d'une telle évaluation.

Les Règles professionnelles régissent les aspects suivants :

Bonne gouvernance :

Existence obligatoire d'un organe de supervision qui contrôle la Direction de la société et respect du principe de non-discrimination des critères d'adhésion.

Transparence et responsabilité :

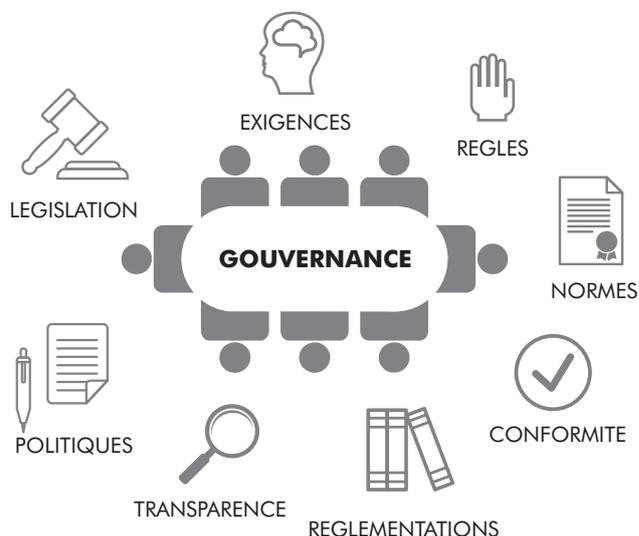
Obligation de partager l'information à trois niveaux :
avec la communauté CISAC, avec les membres de la société et avec ses sociétés sœurs.

Licences et collectes :

L'octroi de licences aux utilisateurs doit se faire selon des critères objectifs et non-discriminatoires.

Documentation et répartition :

La documentation des œuvres doit être précise et actuelle, conformément aux Résolutions obligatoires.



Programme de soutien aux membres

Autre grande priorité de l'année 2016-2017, la CISAC a élaboré un nouveau programme de soutien pour aider ses membres à se conformer aux Règles professionnelles. Ce programme montre l'attachement de la CISAC à trouver des solutions quand ses membres sont en difficulté et à soutenir les sociétés en développement. Jusqu'ici, 4 sociétés ont été sélectionnées pour bénéficier d'un soutien spécifique (pour un objectif de 8 sociétés par an).

Le Programme de soutien aux membres a pour principaux avantages directs : une stratégie coordonnée et structurée d'intervention auprès de la société, une réaction plus rapide aux « situations de crise », une supervision directe, un suivi, une évaluation et l'établissement d'un rapport par le Secrétariat.

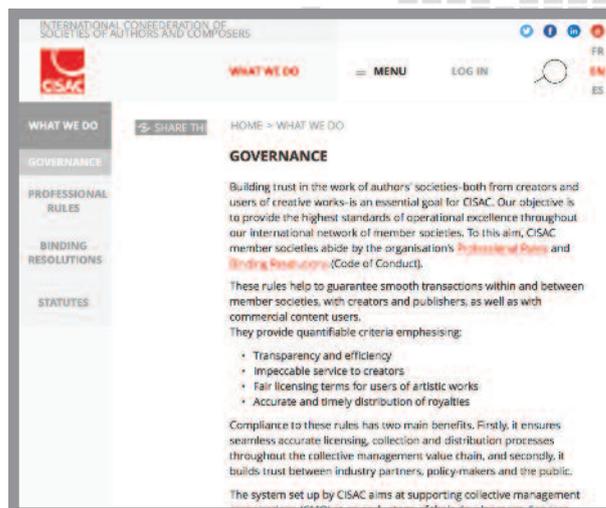
Le programme se déroule en trois phases : une première évaluation de la situation de la société, suivie d'une intervention avec des formations et des mesures de soutien sur place et, enfin, un suivi et l'établissement d'un rapport pour évaluer les résultats et les progrès accomplis.

Améliorer le partage de l'information

La CISAC met en œuvre des outils en vue d'améliorer la transparence et le partage de l'information parmi ses membres. Un nouveau portail doit assurer un accès facile et centralisé aux données des sociétés sur la gouvernance. Le Portail de la gouvernance de la CISAC a été lancé en avril 2017 pour aider les sociétés à se conformer à leurs obligations de transparence définies par les Règles professionnelles. Toutes les sociétés membres de la CISAC sont tenues d'y entrer des informations destinées à être partagées au sein de la communauté CISAC, notamment leurs rapports annuels, leurs comptes contrôlés et leurs documents réglementaires.

Une nouvelle fonctionnalité du portail, accessible aux sociétés membres, portant sur la description des règles et méthodes de répartition de droits, devrait être approuvée à l'Assemblée générale de juin 2017.

Ce portail facilite l'application de nos Règles professionnelles et témoigne de l'attachement de nos membres à des normes élevées de transparence.



Par ailleurs, le Comité Technique Opérations a mis au point un nouveau modèle de déclaration des règles et méthodes de répartition des sociétés. Son utilisation deviendra obligatoire aux termes des Règles professionnelles à compter de l'Assemblée Générale 2017.

ACTIVITES DE FORMATION DE LA CISAC EN 2016-2017



- **Deux formations destinées à 12 sociétés africaines** ont été organisées pour leur expliquer comment se conformer aux obligations prévues par les Règles professionnelles et compléter la déclaration Produits et Charges.

Ces ateliers ont aussi porté sur les droits primaires et secondaires, les coûts de gestion et les déductions socioculturelles, et comprenaient diverses présentations sur la communication des rapports annuels, le contrôle des comptes et la déclaration P&C.



- **Séminaire en Amérique latine.**

En novembre, 17 sociétés latino-américaines ont participé au séminaire de la CISAC intitulé « Outils et méthodes de gouvernance et leur application dans le domaine de la gestion collective ».

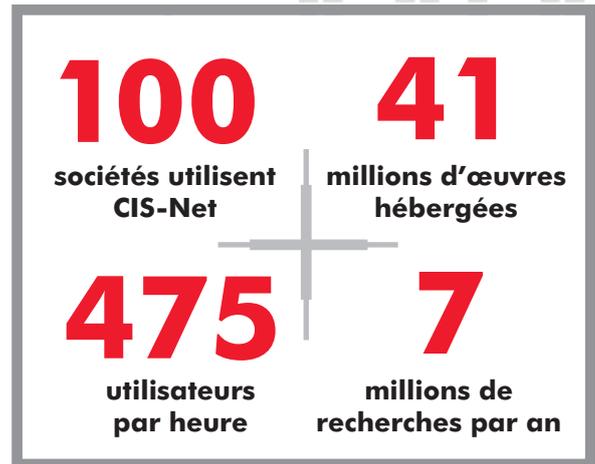
Ce séminaire a permis aux sociétés d'en savoir plus sur la gouvernance et de se confronter aux principaux aspects de la prise de décisions au sein des OGC au cours d'une série de huit tables rondes. Celles-ci couvraient, entre autres, les thématiques suivantes : la responsabilité juridique et organisationnelle des Conseils d'administration, l'octroi de licences, les collectes, les ressources humaines, les organes de direction et les relations avec les pouvoirs publics et les organisations internationales.

CIS-Net fait peau neuve

CIS-Net, le réseau de bases de données d'information sur les œuvres musicales, a été mis à niveau en 2016. Le réseau est alimenté et utilisé par plus de 100 organisations de gestion collective à travers le monde et héberge plus de 41 millions d'œuvres. Avec 475 utilisateurs par heure en moyenne, le système exécute 7 millions de recherches par an.

La plate-forme technique a bénéficié d'une mise à niveau très attendue, qui a permis d'améliorer son aspect et son ergonomie, la navigation et l'expérience utilisateur. Les fonctions de sécurité ont également été améliorées pour anticiper la livraison d'un important projet trans-sectoriel courant 2017 : l'accès des titulaires de droits à CIS-Net.

Cette nouvelle application développée conjointement au cours des deux dernières années ouvrira le réseau aux éditeurs et aux créateurs. Cet outil permettra de faire



des économies en réduisant le nombre de requêtes aux sociétés, et en favorisant les requêtes plus ciblées et plus spécifiques. Il devrait également améliorer la qualité des données sur les œuvres et réduire le nombre de réclamations des éditeurs.



Le projet AIR

Le projet de reconnaissance d'image AIR (pour « Automated Images Recognition ») est un outil visant à aider les sociétés d'arts visuels à identifier et à délivrer les licences d'exploitation des œuvres visuelles au format numérique. Il s'agit à l'origine de l'initiative d'un consortium de sociétés qui a été reprise à son compte par la CISAC.

Par conséquent, le projet bénéficie du cadre juridique et financier des Outils du CIS et la CISAC encouragera son utilisation par toutes les sociétés AGP.

Son objectif principal est de faciliter l'identification des œuvres d'art dans les médias numériques, notamment sur Internet, dans les publications électroniques, à la télévision et dans les DVD. Il contribuera aussi à surveiller les utilisations non autorisées des œuvres dans ces médias.

Le système repose sur une base de données de référence et utilise la technologie de pointe des empreintes numériques pour identifier la reproduction numérique des œuvres.

IDA

La base de données de documentation sur les œuvres audiovisuelles est utilisée par plus de 20 sociétés et répertorie plus d'un million d'œuvres actives. La qualité des données est améliorée en permanence en associant les œuvres au numéro international normalisé des œuvres audiovisuelles (ISAN) pour des métadonnées toujours plus précises.



Pour améliorer l'identification des œuvres face à l'augmentation des transactions, le système explore la possibilité d'étendre ses fonctions de recherche.

L'objectif est d'augmenter le taux de correspondance entre les données fournies par les télédiffuseurs et les œuvres d'IDA.

FORMATION ET SENSIBILISATION

Le rôle de la CISAC est essentiel pour expliquer les droits des créateurs à de nouveaux publics.

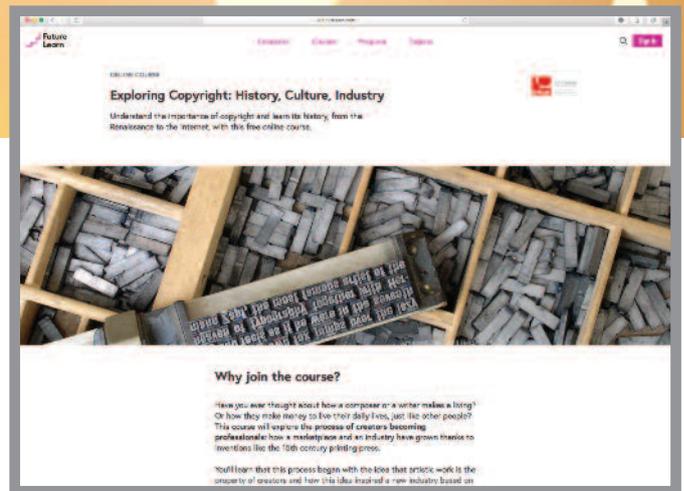
La formation et la sensibilisation sont deux aspects importants de la mission de défense des droits des créateurs de la CISAC.

La Confédération a accru sa présence dans les universités en coorganisant des symposiums en Asie-Pacifique et en Amérique latine et, parallèlement, elle intensifie ses efforts pour mieux faire comprendre le droit d'auteur au grand public. Son principal instrument d'éducation est l'Université CISAC, qui vise à fournir une base de ressources et de formation faisant autorité dans le secteur. L'année écoulée a également vu la mise en place du partenariat avec les Songwriting Camps et la création du prix de la CISAC venant récompenser le meilleur travail de recherche universitaire sur le droit d'auteur.

Formation au droit d'auteur pour tous

Le printemps 2017 a été marqué par le lancement de la première formation en ligne ouverte à tous – ou MOOC (Massive Online Open Course) –, en partenariat avec FutureLearn, la plate-forme en ligne de The Open University (R.-U).

FutureLearn compte pas moins de 110 partenaires à l'échelle internationale, parmi lesquels certaines des universités et institutions les plus prestigieuses au monde comme le British Council et le British Museum.



Toute première expérience de ce type pour la CISAC, la session «Exploring Copyright: History, Culture, Industry» est accessible à tous en tout point du globe. Cette première formation vise à mieux faire comprendre l'importance du droit d'auteur à un public extrêmement large.

Pour permettre de «Comprendre le droit d'auteur», la session explore comment le lien entre l'auteur et ses œuvres a évolué avec le temps, comment les droits d'auteurs contribuent à la croissance économique à l'échelle nationale et mondiale, comment est né le droit international et comment les technologies numériques ont ouvert de nouvelles opportunités mais aussi présenté de nouvelles difficultés pour protéger les œuvres de l'esprit.

Cette première formation a été mise au point par l'ancienne Vice-Présidente du Conseil d'administration de la CISAC et ancienne Directrice Générale de l'UBC Marisa Gandelman. En tant que coordinatrice, Marisa interagit avec les apprenants et les encourage à découvrir comment le droit d'auteur favorise la créativité et protège le patrimoine culturel aux quatre coins du globe. D'autres MOOC sont prévus pour poursuivre sur cette lancée.

Cette formation ouverte à tous vient compléter les ressources de l'Université CISAC, qui entend permettre aux créateurs et à toute personne intéressée de maîtriser les fondamentaux en leur proposant un glossaire et des informations sur la législation, le droit d'auteur et la gestion collective.

Le MOOC en chiffres



3 300
abonnés



143
pays



2,200
commentaire



27,000
étapes visitées

Le MOOC a rencontré un succès croissant à l'échelle internationale depuis son lancement en mars 2017 avec un véritable engagement des utilisateurs. Fin avril, la formation réunissait presque 3 300 abonnés dans plus de 143 pays avec 27 000 étapes visitées et plus de 2 200 commentaires.



SONGWRITING CAMPS

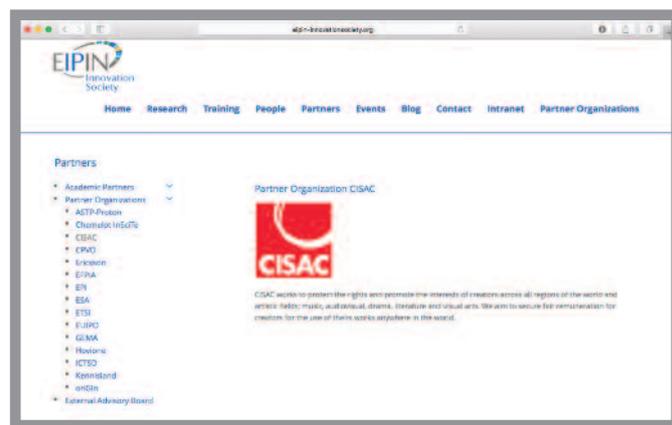
Accompagner les créateurs grâce aux Songwriting Camps

Les Songwriting Camps sont une initiative internationale née dans la foulée du Songwriting Camp de Stockholm de 2015.

Cette manifestation réunit de jeunes auteurs et producteurs de musique en vue de les amener à collaborer, créer et se préparer à faire leur premiers pas dans l'industrie musicale. La CISAC, PRS for Music, la SACEM et la STIM sont partenaires du projet et profitent de l'occasion pour sensibiliser les jeunes créateurs à leurs droits, à l'importance des organisations de gestion collective et au travail de la CISAC et du CIAM. Les deux premiers camps ont été organisés à Londres et Paris en 2016.

Le prix CISAC

La CISAC a créé un nouveau prix pour encourager les recherches universitaires sur le droit d'auteur. Ce prix, fondé en coopération avec la Queen Mary University of London, vise à récompenser l'excellence des travaux de recherche favorables aux créateurs entrepris par de jeunes étudiants et universitaires. Il est supervisé par la Commission Juridique de la CISAC.



La CISAC prend part à un projet de recherche de grande envergure sur la propriété intellectuelle

En mars 2017, la CISAC s'est jointe à la réunion de lancement du projet EIPIN- The European Intellectual Property Institutes Network, un projet de recherche financé par l'Union Européenne qui examine le rôle de la propriété intellectuelle en tant que système évolutif complexe en matière d'innovation. Le projet est géré par le Consortium EIPIN constitué de cinq instituts de recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle : le Queen Mary Intellectual Property Research Institute (Université de Londres), l'IPKM (Université de Maastricht), le Magister Lucentinus (Université d'Alicante), le Munich Intellectual Property Law Center (MIPLC) et le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) de Strasbourg.

En tant qu'organisation partenaire du projet, la CISAC évaluera les jeunes chercheurs, les aidera dans leurs recherches sur la propriété intellectuelle et les accueillera éventuellement pendant 3 à 6 mois. La CISAC participera également au choix de chercheurs doctorants qui mèneront des travaux dans le domaine du « Droit d'auteur dans l'économie numérique » et des « Organisations de gestion collective et utilisateurs institutionnels ».

Membres par région



EUROPE

48 pays

107 sociétés membres

SOCIETE	STATUT	REPertoire	PAYS/TERRITOIRE	SOCIETE	STATUT	REPertoire	PAYS/TERRITOIRE
AAS	M	MU	AZERBAÏDJAN	NCB	M	MU	DANEMARK
ABYROY	P	MU	KAZAKSTAN	NCIP	M	MU	BÉLARUS
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI	OFA	P	AGP	SERBIE
ACUM	M	MU	ISRAËL	OSA	M	MU	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ADAGP	M	AGP	FRANCE	PAM CG	M	MU	MONTÉNÉGRO
AEPI	M	MU	GRÈCE	PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
AIPA	P	MU	SLOVÉNIE	PROLITTERIS	M	L	SUISSE
AKKA-LAA	M	MU	LETTONIE	PRS	M	MU	ROYAUME-UNI
AKM	M	MU	AUTRICHE	RAO	M	MU	FÉDÉRATION DE RUSSIE
ALBAUTOR	P	MU	ALBANIE	RUR	P	AV	FÉDÉRATION DE RUSSIE
ALCS	M	L	ROYAUME-UNI	SABAM	M	MU	BELGIQUE
AMUS	P	MU	BOSNIE-HERZÉGOVINE	SACD	M	AV	FRANCE
ARMAUTHOR NGO	M	D	ARMÉNIE	SACEM	M	MU	FRANCE
ARTISJUS	M	MU	HONGRIE	SACEMLUXEMBOURG	M	MU	LUXEMBOURG
ASDAC	M	MU	MOLDAVIE	SAIF	M	AGP	FRANCE
ATHINA-SADA	P	D	GRÈCE	SANASTO	P	L	FINLANDE
AUPO CINEMA	P	AV	UKRAINE	SAZAS	M	MU	SLOVÉNIE
AUTODIA	P	MU	GRÈCE	SCAM	M	AV	FRANCE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN	SDADV	P	AV	ANDORRE
BILDRECHT GMBH	M	AGP	AUTRICHE	SDCSI	P	AV	IRLANDE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUÈDE	SETEM	M	AV	TURQUIE
BONO	M	AGP	NORVÈGE	SGAE	M	MU	ESPAGNE
BUMA	M	MU	PAYS-BAS	SGDL	A	L	FRANCE
COPYDAN BILLEDER	M	AGP	DANEMARK	SIAE	M	MU	ITALIE
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI	SOA	A	L	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE	SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
DHFR	P	AV	CROATIE	SOKOJ	M	MU	SERBIE
DILIA	M	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	SOPE	M	D	GRÈCE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI	SOZA	M	MU	SLOVAQUIE
EAU	M	MU	ESTONIE	SPA	M	MU	PORTUGAL
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE	SSA	M	AV	SUISSE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE	STEF	M	MU	ISLANDE
GAI UZ	M	MU	OUZBÉKISTAN	STEMRA	M	MU	PAYS-BAS
GCA	M	MU	GÉORGIE	STIM	M	MU	SUÈDE
GEMA	M	MU	ALLEMAGNE	SUISA	M	MU	SUISSE
GESAC	A	SR	BELGIQUE	SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	TALI	M	AV	ISRAËL
HDS-ZAMP	M	MU	CROATIE	TEOSTO	M	MU	FINLANDE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE	TONO	M	MU	NORVÈGE
IMRO	M	MU	IRLANDE	UACRR	M	D	UKRAINE
IVARO	M	AGP	IRLANDE	UCMR-ADA	M	MU	ROUMANIE
KAZAK	M	MU	KAZAKSTAN	UFFICIO GIURIDICO	A	MU	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
KODA	M	MU	DANEMARK	UFW	A	L	FINLANDE
KOPIOSTO	M	AV	FINLANDE	UPRAVIS	P	AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE	VDFS	M	AV	AUTRICHE
KYRGYZPATENT	M	MU	KIRGHIZISTAN	VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
LATGA	M	MU	LITUANIE	VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
LIRA	M	L	PAYS-BAS	VG BILD-KUNST	M	AGP	ALLEMAGNE
LITA	M	AV	SLOVAQUIE	ZAIKS	M	MU	POLOGNE
LITERAR-MECHANA	M	L	AUTRICHE	ZAMP ASS.OF SLOVENIA	M	L	SLOVÉNIE
MCPS	M	MU	ROYAUME-UNI	ZAMP - MACÉDOINE	M	MU	MACÉDOINE
MESAM	M	MU	TURQUIE	ZAPA	M	AV	POLOGNE
MSG	M	MU	TURQUIE	ZPAP	P	AGP	POLOGNE
MUSICAUTOR	M	MU	BULGARIE				



CANADA/ÉTATS-UNIS

2 pays

16 sociétés membres

SOCIETE	STATUT	REPertoire	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	MU	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	MU	ÉTATS-UNIS
BMI	M	MU	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA
CMRRA	M	MU	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	MU	CANADA
SESAC INC.	M	MU	ÉTATS-UNIS
SOCAN	M	MU	CANADA
SODRAC	M	MU	CANADA
SPACQ	A	MU	CANADA
VAGA	M	AGP	ÉTATS-UNIS
WGA	A	AV	ÉTATS-UNIS

Statut au sein de la CISAC

M = Membre

A = Membre associé

P = Membre provisoire

SR = sans répertoire

Répertoire principal

D = Spectacle vivant

MU = Musique

AGP = Arts visuels

AV = Audiovisuel

L = Littérature



AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

25 pays
51 sociétés membres

SOCIÉTÉ	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	MU	HONDURAS
ABRAMUS	M	MU	BRÉSIL
ACAM	M	MU	COSTA RICA
ACCS	A	MU	TRINITÉ ET TOBAGO
ACDAM	M	MU	CUBA
ADAVIS	A	AGP	CUBA
ADDAF	M	MU	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	MU	GUATEMALA
AGADU	M	MU	URUGUAY
AMAR	M	MU	BRÉSIL
APA	M	MU	PARAGUAY
APDAYC	M	MU	PÉROU
APSAV	M	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV	ARGENTINE
ARTEGESTION	A	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	MU	BRÉSIL
ATN	M	D	CHILI
AUTORARTE	A	AGP	VENEZUELA
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
BSCAP	M	MU	BELIZE
COSCAP	M	MU	BARBADE
COTT	M	MU	TRINITÉ ET TOBAGO
CREAIMAGEN	M	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	P	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRÉSIL

SOCIÉTÉ	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
ECCO	M	MU	SAINTE LUCIE
JACAP	M	MU	JAMAÏQUE
LATINAUTOR	A	SR	URUGUAY
NICAUTOR	M	MU	NICARAGUA
REDES	P	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	M	MU	EL SALVADOR
SACM	M	MU	MEXIQUE
SACVEN	M	MU	VENEZUELA
SADAIC	M	MU	ARGENTINE
SAGCRYT	P	AV	MEXIQUE
SASUR	M	MU	SURINAME
SAYA	M	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	MU	ÉQUATEUR
SAYCO	M	MU	COLOMBIE
SBACEM	M	MU	BRÉSIL
SCD	M	MU	CHILI
SGACEDOM	M	MU	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	MU	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	MU	BOLIVIE
SOCINPRO	M	MU	BRÉSIL
SOGEM	M	AV	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	MU	PANAMA
UBC	M	MU	BRÉSIL



AFRIQUE

31 pays
36 sociétés membres

SOCIÉTÉ	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	M	MU	BURKINA FASO
BCDA	M	MU	CONGO
BGDA	M	MU	GUINÉE
BMDA	M	MU	MAROC
BNDA	M	MU	NIGER
BSDA	M	MU	SÉNÉGAL
BUBEDRA	M	MU	BÉNIN
BUMDA	M	MU	MALI
BURIDA	M	MU	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	M	MU	TOGO
CMC	M	MU	CAMEROUN
COSOMA	M	MU	MALAWI
COSON	M	MU	NIGÉRIA
COSOTA	M	MU	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
COSOZA	P	MU	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
DALRO	M	L	AFRIQUE DU SUD
GHAMRO	P	MU	GHANA
MASA	M	MU	ÎLE MAURICE

SOCIÉTÉ	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
MCSK	M	MU	KENYA
MCSN	M	MU	NIGÉRIA
NASCAM	M	MU	NAMIBIE
ODDA	P	MU	DJIBOUTI
OMDA	M	MU	MADAGASCAR
ONDA	M	MU	ALGÉRIE
OTPDA	M	MU	TUNISIE
RSAU	P	MU	RWANDA
SACERAU	M	MU	ÉGYPTE
SACS	M	MU	SEYCHELLES
SADIA	M	MU	ANGOLA
SAMRO	M	MU	AFRIQUE DU SUD
SOCILADRA	M	D	CAMEROUN
SOMAS	M	MU	MOZAMBIQUE
UNAC-SA	P	MU	ANGOLA
UPRS	M	MU	OUGANDA
ZAMCOPS	M	MU	ZAMBIE
ZIMURA	M	MU	ZIMBABWE



ASIE-PACIFIQUE

17 pays
30 sociétés membres

SOCIÉTÉ	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	A	MU	AUSTRALIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	MU	AUSTRALIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
BEAT	P	MU	BRUNEI DARUSSALAM
CA	P	L	AUSTRALIE
CASH	M	MU	HONG KONG
COMPASS	M	MU	SINGAPOUR
CPSN	A	MU	NÉPAL
FILSCAP	M	MU	PHILIPPINES
IPRS	M	MU	INDE
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	MU	JAPON
KOMCA	M	MU	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE

SOCIÉTÉ	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
KORRA	P	L	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
KOSA	M	L	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
MACA	M	MU	MACAO
MACP	M	MU	MALAISIE
MCSC	M	MU	CHINE
MCT	M	MU	THAÏLANDE
MOSCAP	P	MU	MONGOLIE
MRCNS	P	MU	NÉPAL
MÛST	M	MU	TAÏWAN, TAÏPEI CHINOIS
PAPPRI	A	MU	INDONÉSIE
SACENC	M	MU	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
VCPMC	M	MU	VIETNAM
VISCOPI	M	AGP	AUSTRALIE
WAMI	P	MU	INDONÉSIE



L'EQUIPE DE DIRECTION

GADI ORON

Directeur Général

THIBAUT DE FONTENAY

Directeur des Opérations

SYLVAIN PIAT

Directeur des Normes et Règles Professionnelles

SILVINA MUNICH

Directrice des Répertoires & Relations avec les créateurs

JOSE MACARRO

Directeur des Systèmes d'Information

ADRIANA MOSCOSO DEL PRADO

Directrice des Affaires Juridiques et Publiques

MITKO CHATALBASHEV

Directeur Régional Europe

SANTIAGO SCHUSTER

Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes

SAMUEL SANGWA

Directeur Régional Afrique

BENJAMIN NG

Directeur Régional Asie-Pacifique

CONSEIL D'ADMINISTRATION



E. BAPTISTE SOCAN

Président du Conseil d'administration de la CISAC et Directeur Général (Canada)



J. GUTIERREZ VICEN VEGAP

Vice-Président du Conseil d'administration de la CISAC et Directeur Général (Espagne)



B. COTTLE APRA

Vice Président du Conseil d'administration de la CISAC et Directeur Général (Australie)



A. SZINGER ARTISJUS

Directeur Général (Hongrie)



E. MATTHEWS ASCAP

Directrice Générale (Etats-Unis)



M. LINDBERG BILDUPPHOVSRAÄTT

Directeur Général (Suède)



M. O'NEILL BMI

Directeur Général (Etats-Unis)



H. HEKER GEMA

Directeur Général (Allemagne)



M. ASAISHI JASRAC

Président (Japon)



J. DONKER LIRA

Directeur Général (Pays-Bas)



R. ASHCROFT PRS for Music

Directeur Général (Royaume-Uni)



S. BENCHEIKH EL HOCINE ONDA

Directeur Général (Algérie)



P. RAUDE SADC

Secrétaire Général (France)



J-N. TRONC SACEM

Directeur Général (France)



R. CANTORAL SACM

Directeur Général (Mexique)



G. OCAMPO SADAIC

Directeur Général (Argentine)



J.M. SASTRON SGAE

Président (Espagne)



G. BLANDINI SIAE

Directeur Général (Italie)



M. CASTELLO BRANCO UBC

Directeur Général (Brésil)



A. SIBIYA SAMRO

Directeur Général par intérim (Afrique du Sud)

Crédits et remerciements

La CISAC tient à remercier pour leurs contributions :

Couverture : ©iStock/zoranm.

Crédits photographiques :

Page sommaire : ©iStock/zoranm.

Pages intérieures : Jean-Michel Jarre, compositeur et artiste (Président de la CISAC - France) © M.Kuenster monsterpics (p.2) - Eric Baptiste - Directeur Général de la SOCAN - Président du Conseil d'administration de la CISAC © Steve Carty Photographer (p.3) - Gadi Oron (Directeur Général de la CISAC - Paris) ©Petar Glebov/PIXSELL (p.4) - Ousmane Sow© Béatrice Soulé/Roger-Viollet (p.6) - Ousmane Sow©Josselin Clair, Yolande Mignot@Courrier de l'Ouest (p.6) - Ousmane Sow & Angélique Kidjo ©Jean Hebrail (p.6) - Angélique Kidjo©Bex Singleton (p.7) - JiaZhangKe©Eilon Paz (p.7) - Marcelo Pineyro©Lucia Faraig (p.7) - ©shutterstock/Solareseven (p.10) - 4© CISAC (p.11) - BMI14A©Andrew Lichtenstein (p.11) - 12© CISAC (p.11) - 18© CISAC (p.12) - 380©HSiD (p.12) - 1©EilonPaz (p.12) - 2©CISAC (p.12) - 21©CISAC (p.13) - 7©CISAC (p.13) - 10©CISAC (p.14) - 23©CISAC (p.15) - 27©CISAC (p.15) - 30©CISAC (p.15) - 10© CISAC's Archive (p.16) - 26©CISAC (p.15) - 8©Tim Stubbings photography (p.17) - 28©CISAC (p.17) - 10©CISAC (p.18) - 7©CISAC (p.18) - 14©ARIPO (p.19) - 23©CISAC (p.19) - 27©FARMA (p.19) - 27©FESPACO (p.19) - 8©CISAC (p.19) - 17©CISAC (p.20) - 23©Julien Duval (p.20) - 4©CISAC (p.21) - 26©Gonzalo Baranao (p.21) - 26©Juergen Horzuetz (p.21) - 27©Juergen Horzuetz (p.21) - 28©EilonPaz (p.22) - 30©Juergen Horzuetz (p.22) - ©EilonPaz (p.23) - ©EilonPaz (p.24) - ©shutterstock/Macrovector (p.25) - ©CISAC (p.26) - ©AZTV (p.26) - 4 photos©Julien Duval (p.27) - ©CISAC (p.27) - ©Billboard (p.28) - ©shutterstock/Jirsak (p.29) - ©shutterstock/Gts (p.29) - ©Press Department, President of the Republic of Chile (p.30) - ©RFI-Jordi Batalle (p.30) - ©Press Department, President of the Republic of Chile (p.31) - © SAYCO (p.31) - ©ONDA (p.32) - ©Akhersaa (p.32) - ©Jeune Afrique (p.33) - ©ARIPO (p.33) - ©Mbende (p.33) - ©FESPACO (p.33) - ©CISAC (p.34) - ©Jing Zhang (p.35) - ©Jing Zhang (p.35) - 1-2-4©Zhang Qun/MCSC (p.36) - 3-5©CISAC (p.36) - ©shutterstock/agsandrew (p.37) - ©shutterstock/chompoo (p.38) - ©La Stampa (p.38) - ©Jason dodd photography (p.40) - ©Andrew Lichtenstein (p.40) - ©FTM (p.41) - ©shutterstock/J. Henning Buchholz (p.42) - ©AA ZONE 2 FARMA (p.42) - ©EilonPaz (p.43) - ©RFI-Jordi Batalle (p.44) - ©Marco Foley. www.652South.com (p.44) - ©shutterstock/mariakraynova (p.45) - WIPO©EilonPaz (p.46) - ©CISAC (p.46) - ©EilonPaz (p.47) - ©shutterstock/Matej Kastelic (p.48) - ©CISAC (p.49) - © Carlos Conti (p.49) - ©shutterstock/Rawpixel (p.50) - ©CISAC (p.50) - ©shutterstock/italianestro (p.51) - ©Stock image (p.43) - ©shutterstock/Rawpixel (p.52) - ©FuturLearn (p.52) - ©EIPIN (p.53).

Traduction/édition : Muriel Raoux, John Brunner, Hélène Caruyer, Paz Juan Gutiérrez, Emmanuel Legrand, Marco Foley/652South.

Une publication du Département de la communication de la CISAC - Mai 2017.

Conception graphique : Olivier Noël, ON.

Impression : ICA-38230 Tignieu-Jamezieu, France - Mai 2017.

CISAC

Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
France • Burkina Faso • Chile • China • Hungary
www.cisac.org

